

**RAOUL GAUSSEN (1886 - 1953)  
OU LA VIE D'UN NOTABLE GARDOIS**

*L. GAUSSEN*

Retracer la vie de son père est une tâche difficile. Que savons-nous de l'enfance de nos parents, de leur adolescence, de toute la frange de vie qui a précédé notre naissance et les toutes premières années de notre enfance, avant que nous ne fussions capables de mémoriser, puis de juger ? Nous n'en avons connaissance que par les récits familiaux, les souvenirs évoqués devant nous par nos parents et grand-parents, les photographies commentées ou les objets se rapportant à tel évènement mémorable. Plus tard, quand la vie a mis plus de distance entre nous, que d'évènements heureux ou malheureux dont nous ne fûmes pas toujours les témoins et que nous apprendrons par leurs récits ! Enfin après leur mort, que de regrets de ne pas leur avoir fait préciser certains faits, certaines dates, certains noms que nous aurions pu transmettre à notre

tour au service d'une mémoire familiale ou collective !  
Pouvons-nous être équitables en parlant de nos parents ?

En dépit de ces difficultés, j'ai essayé de relater aussi fidèlement que je le pouvais la vie de mon père, qui a été ce qu'il est convenu d'appeler "un notable", en m'appuyant sur les souvenirs, sur ses récits ou ceux de ses amis, sur certaines notes fragmentaires qu'il a laissées, sur des documents d'archives et sur de nombreuses coupures de presse le concernant. Ces pages sont dédiées à ses arrière-petits enfants, mais aussi à tous ceux qui l'ont connu, estimé, et qui s'intéressent à l'histoire de Sommières et de sa région.

### **I. 1886-1914 : l'enfance place du Bourguet.**

Raoul Gaussen est né à Sommières le 6 juin 1886, au numéro 11 de l'avenue qui porte aujourd'hui son nom, mais qui s'appelait à l'époque Route d'Alès. Il était le fils aîné d'Hippolyte Gaussen et d'Esther Bourguet. La maison où il est né avait été construite par son grand-père Jean Louis Gaussen en 1857. Habitaient cette maison, son grand-père Jean Louis, ses parents Hippolyte et Esther, ses oncle et tante Raymond et Anna Gaussen son épouse. Cette famille était très unie. Les deux frères, Hippolyte et Raymond, exploitaient avec leur père le commerce de vins que ce dernier avait fondé dans les années 1850. Cette affaire, très prospère et bien gérée, donnait aux deux familles une aisance incontestable, si bien que, au bout de quelques années, les deux frères décidèrent de créer chacun leur propre affaire.

La maison devenue trop petite pour une famille qui grandissait, Hippolyte et Esther s'installèrent place du

Bourguet, alors que Raymond conservait la maison familiale, encore occupée aujourd'hui par sa descendance.

Vers 1892, nous retrouvons Raoul, âgé de six ans, installé avec ses parents place du Bourguet (au numéro 7) actuellement place de la République et faisant ses premières études à l'école primaire de Sommières. Son frère Ivan naît dans cette maison en 1896. Ses études primaires terminées, Raoul entre au lycée de Nîmes. Il loge à Nîmes chez le professeur Portal d'origine sommiéroise et ami de la famille. Cet homme d'une grande érudition enseignait au cours complémentaire de l'école Saint-Charles et acceptait quelques pensionnaires dont il surveillait les études secondaires. Parmi ses pensionnaires ont figuré Charles Gausсен et plus tard Ivan Gausсен - également anciens élèves du lycée de Nîmes où ils obtinrent leur baccalauréat.

Bachelier ès philosophie, Raoul Gausсен s'inscrit à la faculté de droit de Montpellier et parallèlement est admis à l'école supérieure de commerce de cette ville, dont il sort diplômé en 1906. Pendant ses années d'études secondaires et supérieures, sa situation familiale s'est modifiée. Son père Hippolyte, conseiller municipal de Sommières depuis 1892, avait été élu maire en 1900. En 1899, il avait acheté la maison qui porte aujourd'hui le n°3 de la place de la République (ex place du Bourguet). Cette maison, construite quelques années auparavant, appartenait au comte d'Adhémar qui avait dû s'en dessaisir. Maison familiale que Raoul occupera jusqu'à sa mort en 1953 et qu'habitera son épouse Lucie, jusqu'à sa propre mort en 1982.

Nous sommes en automne 1906. Raoul Gausсен décide d'accomplir son service militaire. Il s'engage pour trois ans au

40° régiment d'infanterie de Nîmes, mais n'accomplit qu'un an de service militaire, au cours duquel il obtient le grade de sergent-chef, après avoir suivi le peloton de sous-officier. La santé de son père s'étant dégradée, il est libéré comme soutien de famille et rejoint Sommières, afin d'aider son père dans ses affaires. Il habite chez ses parents dans la maison familiale de la place du Bourguet et associé de son père il commence une carrière de négociant en vins et de propriétaire viticulteur exploitant.

En mars 1909, il épouse en premières noces Marthe Fenouillet de Sète, dont il eut son premier fils Max, né le 29 décembre 1909. Sa jeune femme devait mourir quelques semaines plus tard des suites de l'accouchement. Sa mère Esther, avec l'aide d'une "nounou" s'occupe de son fils Max, pendant que lui-même se donne de plus en plus à son activité professionnelle, l'état de santé de son père s'étant aggravé. Ce dernier souffrant d'un diabète grave devait perdre définitivement la vue, en dépit des soins attentifs qui lui furent prodigués, tant à Montpellier qu'à Paris où il était allé consulter.

## **II. 1914-1919 : 40 mois en première ligne.**

En juillet 1914, il entreprend avec son frère Ivan un petit voyage mi-touristique, mi-professionnel en Auvergne, afin de visiter sa clientèle. Les deux frères partent en voiture, dans une petite "Zèbre", et atteignent Clermont-Ferrand après avoir parcouru en flânant ce magnifique itinéraire cévenol et auvergnat d'Alès à Clermont, par Villefort, Langogne, le Puy, la vallée de l'Allier, Issoire. C'est arrivés à Clermont qu'ils

apprennent que la situation internationale s'est brusquement détériorée, que la guerre avec l'Allemagne est imminente et qu'on parle déjà de mobilisation.

Les deux frères rentrent aussi vite que leur permettent les performances de la "Zèbre" et apprennent à Sommières l'ordre de mobilisation générale. Raoul a 28 ans. Sous-officier de réserve, il est affecté dans un premier temps au 117<sup>e</sup> régiment territorial de Vence. Cette affectation est destinée à l'encadrement des territoriaux et à la réorganisation des régiments motorisés. Les premiers mois de la guerre voient l'invasion d'une partie du Nord et de l'Est de la France et les hécatombes qui en sont la conséquence. Il faut à tout prix tenir, Paris est alors sous le feu des canons allemands. Les régiments territoriaux reconstitués sont progressivement envoyés sur le front, à la rescousse de ceux, décimés, qui ont subi les premiers chocs. Aussi Raoul Gausson fut affecté le 15 décembre 1915 au 272<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie avec le grade d'adjudant-chef de section d'une compagnie de mitrailleuse. Il y restera jusqu'à sa démobilisation le 19 février 1919 en Allemagne.

Il convient de s'attarder quelque peu sur cette période de 40 mois passée au front en première ligne dans une unité prestigieuse, et sur l'empreinte qu'elle a laissée sur sa personnalité. De novembre 1915 à juin 1916, son régiment occupe différents secteurs des Hauts de Meuse, dans le cadre de la bataille de Verdun et en particulier le Bois Bouchot cité dans plusieurs communiqués. Au plus fort de la bataille de Verdun, la section qu'il commande reste quarante jours sous la mitraille, terrée dans une tranchée, n'ayant pour tout ravitaillement que de l'eau de pluie, de grossiers biscuits secs et de l'eau de vie. Ces hommes d'une saleté repoussante et dont

les vêtements grouillent de poux et de vermine, sont soumis à des bombardements incessants. Un de ses mitrailleurs reçoit une balle en plein front à ses côtés, il avait vingt ans ... Les rescapés de cet enfer ne sont relevés qu'au bout de quarante jours.

Quelques semaines plus tard dans le même secteur de Verdun, exactement à Vaux-les-Palameix où il m'a conduit bien plus tard, sa tranchée se trouve à 13 mètres des avant-postes allemands. Cette proximité, paradoxalement, leur assure une tranquillité relative, dans la mesure où elle les met à l'abri des bombardements d'artillerie français et allemands. Mon père parlant allemand, entend les conversations de "ceux d'en face" et échange quelques propos avec eux. Il ne se passe rien, jusqu'à ce qu'ils soient relevés de part et d'autre.

En juillet 1916, le 272° a participé à l'offensive de la Somme occupant le secteur de Belloy -en-Santerre. Bousculant les armées allemandes, il atteint son objectif (les croupes du Sud d'Horgny) où il se maintient en dépit de plusieurs contre-attaques et de violents bombardements. En octobre-novembre 1916, il occupe le secteur de Berny en Santerre, préparant une nouvelle offensive. C'est là qu'il obtient sa première citation à l'ordre du régiment le 3 décembre 1916 - "Gausse Raoul matricule 9870, classe 1904 adjudant-chef CM5 du 272° R.I. - Dans la nuit du 24 au 25 novembre. 1916 au secteur de Berny en Santerre, pris avec son échelon sous un tir très soutenu d'obus de gros calibre, s'est courageusement porté au secours de ses conducteurs blessés, et aidé d'un caporal les a transportés sous un abri. A réussi en outre par son calme à regrouper ses attelages et à assurer la mission qui lui était confiée." (Le lieutenant-colonel commandant le 272° R.I.)

Le 26 novembre 1916, le régiment quitte le champ de bataille de la Somme pour participer à des travaux défensifs en arrière du front de Lorraine. Au printemps 1917, on le retrouve à Craonne, puis entre Brimont et Berry au Bac, où il occupe et organise de nouvelles positions enlevées à l'ennemi et d'où il s'élançait à l'assaut du mont Spin, véritable forteresse précédée de tranchées bétonnées et armée de blockaus. Après de durs combats au corps à corps, il arrive au pied du mont Spin en dépit d'une résistance acharnée. Il occupe et défend cette position repoussant trois furieuses contre-attaques ennemies. Les pertes sont énormes. Le régiment obtient là une deuxième palme pour orner le ruban de la croix de guerre du drapeau. Le 20 mai 1917, le 272<sup>e</sup> regagne la région de Verdun. La fourragère aux couleurs de la croix de guerre est accrochée au drapeau du régiment, le 26 juin 1917.

Le 29 juin 1917, le régiment est transporté en camions sur la rive gauche de la Meuse, pour relever sur les pentes de la cote 304 les unités fortement éprouvées par la violente attaque ennemie. Le 272<sup>e</sup> s'y accroche, brise toutes les tentatives ennemies et rétablit sa position. Le 24 août 1917, en deux attaques il fait tomber cette redoutable forteresse, dégage entièrement la cote 304 et atteint le ruisseau de Forges (3<sup>e</sup> citation du régiment à l'ordre de l'armée). Jusqu'au 25 janvier 1918, il défend et organise les positions conquises.

En raison de la grande offensive allemande de 1918, le régiment quitte la Meuse pour l'Oise, puis la Somme, et en avril il est engagé dans le secteur Ainal-Grivesnes, préparant la contre-offensive alliée. Le 23 juillet, appuyé par un bataillon de chars britanniques, le 272<sup>e</sup> chasse les Allemands de Sauvillers et des bois de Sauvillers et de Saint-Ribert,

réoccupant toute la rive gauche de l'Avre. Poursuivant son glorieux succès du 23 juillet, il prend part le 8 août à une action décisive. Il traverse l'Avre sous le feu intense des mitrailleuses ennemies, s'accroche à la rive Est de l'Avre, et s'empare, le 9 au matin, du bois de St Hubert et des hauteurs de la rive est. C'est le premier pas vers la victoire finale et l'avance de nos troupes à partir de ce jour ne devait pas s'arrêter (4<sup>ème</sup> citation du régiment à l'ordre de l'armée, en récompense des journées mémorables du 23 juillet et 8 et 9 août 1918). Le 15 septembre 1918, le 272<sup>°</sup> RI se transporte dans la région de Somme-Tourbe en Champagne. Le 26 septembre au point du jour, il part à l'assaut de positions formidables, œuvre de quatre années de travail de fortifications. Brisant toutes les résistances, il se fraie à la grenade une voie à travers le réseau défensif, franchit la Dormoise et atteint tous les objectifs. L'ennemi, talonné par la 4<sup>°</sup> division d'infanterie fuit, mais se reprend et fait volte-face sur les hauteurs de Marvaux. Le 272<sup>°</sup> est à nouveau engagé et il force l'ennemi à abandonner toutes ses positions. Le 10 octobre à l'aube, les trois bataillons s'élancent à la poursuite des allemands. La marche victorieuse continue et le 12 octobre au matin le régiment atteint l'Aisne, occupe Vrizy et Condè-les-Vouziers L'ennemi est rejeté au-delà de l'Aisne. Cinquième citation du régiment à l'ordre de l'armée. Raoul Gausson obtient là sa deuxième citation à l'ordre de la division. "Sous-officier d'un dévouement et d'un courage à toute épreuve. Pendant les attaques du 26 septembre au 19 octobre 1918 a assuré d'une façon parfaite la liaison entre l'échelon et les sections de tir sous les plus violents bombardements. A toujours réussi à ravitailler la compagnie en munitions. Au front depuis le début de la campagne."

Après ce succès, le 272° quitte la Champagne et c'est en Lorraine dans le secteur de Lunéville qu'il devait apprendre le 11 novembre la signature de l'armistice. C'est "l'arme à la bretelle", comme il disait volontiers, que Raoul Gaussen pénétra en Allemagne pour une période d'occupation en Bavière dans la région d'Edenkoben. En janvier 1919, en occupation, il obtient sa troisième citation à l'ordre de la division. "R.G adjudant-chef à la CM5. Excellent sous-officier ayant fait toute la campagne sans évacuation ni blessure et ayant toujours fait preuve des plus grandes qualités. A participé à toutes les actions qui ont valu au régiment la fourragère aux couleurs de la Médaille militaire. Déjà cité deux fois, cette citation appuie une proposition à la médaille militaire comme sous-officier ayant été depuis le début de la campagne dans une unité combattante sans interruption, sans évacuation ni blessure".

### **Une leçon de solidarité.**

Ainsi se termine l'historique du 272° RI, auquel Raoul Gaussen fut affecté du 25 décembre 1915 au 19 février 1919, date de sa démobilisation. "Brave parmi les plus braves, ce glorieux régiment a inscrit sur les plis de son drapeau les noms à jamais immortels des plus fameuses épopées. Et dans ses rangs il a vu fleurir au milieu des plus fortes vertus guerrières, cette camaraderie si franche et si loyale qui a fait "la grande famille". Honneur au 272°. Honneur à son drapeau. Honneur à ses morts !" (1813 morts Aout 14-Nov 18)

Si cette étape de la vie de Raoul Gaussen a été longuement développée, c'est non seulement pour rendre hommage aux souffrances et à l'héroïsme de tous ceux qui

comme lui "y étaient", mais c'est aussi pour tenter d'éclairer quel sera par la suite le sens qu'il donnera à sa vie.

Par les récits qu'il a faits plus tard de ces années, par les nombreux documents photographiques qu'il en a rapportés, mais aussi par les cauchemars qui hantaient parfois ses nuits jusqu'à la fin de sa vie, il est facile d'imaginer l'enfer que vécurent ceux qui en furent les acteurs. En lisant par la suite les ouvrages de Barbusse (*le Feu*), de Dorgelès (*les Croix de bois*), de Genevoix (*Ceux de Verdun*), d'E.M Remarque (*A l'ouest rien de nouveau*), il me semblait l'entendre, tant les récits qu'il nous faisait se superposaient à ceux de ces auteurs-acteurs. On ne peut plus être le même homme "après qu'auparavant". Certains sans doute, après ces souffrances, "revinrent avec au fond de leur cœur un sentiment d'amertume, d'insatisfaction ou de détresse et d'injustice, en dépit de la victoire collective. D'autres avec un appétit de jouissance, de plaisir, de fortune, de carrière, dont ils avaient été si longtemps frustrés". Ce ne fut pas le cas de mon père. Il se réjouissait certes d'avoir miraculeusement échappé au massacre. "Je vis du rabiote", disait-il souvent ! Mais au danger, à la misère et à la mort qu'il avait côtoyés chaque jour, s'opposait dans son esprit une notion de grande solidarité avec les autres, d'entraide mutuelle, de fraternité enrichissante, d'amitié désintéressée, qui déterminera ses choix ultérieurs. "Ils ont des droits sur nous et nous avons des devoirs envers eux, disait-il en pensant à tous ses camarades morts ou blessés, et puisque j'ai eu la chance de m'en tirer je dois faire quelque chose pour eux". C'est ainsi que se dessina sa vocation sociale.

### **III 1919-1940 : l'aménagement et l'embellissement de Sommières.**

Rentré dans sa maison de Sommières en février 1919, il retrouve son père aveugle, son fils Max âgé de 10 ans que sa grand-mère Esther avait élevé. L'un de ses cousins germains Roger Bernard, a été tué à la guerre et son frère Ivan, officier d'artillerie, gazé en 1917 a réchappé miraculeusement de la grippe espagnole. Raoul à 33 ans. Il lui faut se réadapter à la vie civile, gérer une affaire que son père a maintenue tant bien que mal pendant la durée de la guerre et qui lui permettra d'assurer sa vie matérielle tout en lui laissant suffisamment de temps pour se consacrer à l'intérêt public. Ainsi fut fait.

Il fait renouveler sa carte de journaliste correspondant de la Dépêche de Toulouse, qu'il avait obtenue en 1911, et il est élu conseiller municipal de Sommières le 30 novembre 1919. En juillet 1920, il épouse en secondes noces Lucie Randon, de Sauve. Je naquis en 1921 de ce second mariage. Il trouve en son épouse une aide précieuse, une complicité de tous les instants, une compagne attentive et combien efficace dans les épreuves qu'ils devront affronter plus tard.

Membre du parti radical, il est élu conseiller d'arrondissement le 5 juillet 1922 et sera régulièrement réélu jusqu'au 17 octobre 1937. En 1937, il est élu conseiller général et conservera son siège jusqu'en 1945 (bien que révoqué par Vichy en 1941).

Le 21 octobre 1930, il est élu maire de Sommières et il assume ses fonctions jusqu'en mai 1944, date où il entre dans la clandestinité. Sous son impulsion, la municipalité entreprit un

certain nombre de réalisations d'envergure, contribuant à l'embellissement, à l'assainissement et à la modernisation de la cité. Parmi les plus importantes, figure la construction des terrasses sur le quai Frédéric Gaussorgues, dans le prolongement de celles que son père Hippolyte avait fait édifier entre 1900 et 1904. Cet embellissement du quai avait, de plus, le mérite d'améliorer la circulation sur ce passage important et incontournable de la route Montpellier-Alès. Un projet de déviation de cette route, étudié dès cette époque, n'a pu encore être réalisé aujourd'hui et la circulation, compte tenu de l'augmentation du trafic routier, y est de plus en plus difficile.

Entre 1930 et 1936, il dote la ville d'une adduction d'eau potable. Pour protéger le site de la Coustourelle, il fait camoufler le château d'eau dans les ruines du vieux château, soustrayant ainsi à la vue du public un édifice disgracieux et anachronique dans un site médiéval. En 1933, il fait construire un groupe scolaire de filles, complétant le groupe scolaire de garçons que son père avait fait édifier en 1900 à l'Esplanade. Il dote l'hospice de vieillards d'un pavillon supplémentaire, augmentant sa capacité d'hébergement. Cet hospice est devenu de nos jours une maison de retraite appréciée. Il modernise l'éclairage de la ville et installe des lampes supplémentaires dans certains quartiers. Il décide d'un numérotage des immeubles des rues de la ville. Il réalise l'extension du réseau du tout-à-l'égout aux rues Flamande, Taillade, des Boeufs, Poterie et route de Salinelles. Il entreprend la réfection totale de la voirie par suppression du pavage, l'assainissement des bas quartiers et la construction de W.C. et d'urinoirs publics. Il forme et équipe une compagnie de sapeurs-pompiers, construit un local à cet effet et équipe la ville de bouches d'incendie supplémentaires.

Mais l'oeuvre sociale de Raoul Gaussen ne s'arrête pas là. Administrateur de la Caisse d'épargne autonome de Sommières, il en est élu vice-président en 1922, puis président du conseil d'administration de 1930 à sa mort en 1953.

Parmi ses autres activités, il est aussi :

- administrateur de la cave coopératives de Sommières, en tant que propriétaire viticulteur exploitant,
- membre du bureau du Syndicat des vignerons du Gard (1936),
- président fondateur du Syndicat des transporteurs routiers,
- administrateur de l'Automobile Club du Gard et des Cévennes,
- membre du conseil départemental pour la lutte contre la tuberculose.

### **Les barrages sur le Vidourle.**

En 1932 et 1933, les crues du Vidourle font des dégâts considérables sur le territoire des communes riveraines, en particulier dans la partie de son cours allant de Sauve à son embouchure au Grau-du-Roi. Sommières est parmi les communes les plus sinistrées. Raoul Gaussen, outre ses fonctions de maire, siège au conseil d'arrondissement. Très affecté par ces événements, il décide de réagir.

Le 27 mai 1933 se tient à la préfecture de Nîmes sous la présidence du préfet Mounier une réunion des maires riverains du Vidourle. Le maire d'Aigues-Mortes expose les doléances de sa commune et décrit l'état du Vidourle à son embouchure. Celui de Sommières en fait de même au nom des riverains

d'amont, et l'ingénieur des Ponts propose les mesures qui s'imposent. Un comité des maires riverains est créé. Le maire de Sommières réunit ce comité dans sa ville pour élaborer un vœu qu'il soumettra au conseil général dans sa session d'octobre 1934. Devant l'importance des travaux, le conseil général remet l'affaire entre les mains de l'État, par la voie des parlementaires du Gard.

En 1937, après son élection au conseil général, le maire de Sommières s'obstine à pousser le projet que les lenteurs administratives et les difficultés de financement ont ralenti. En 1938, un projet constructif est enfin adopté. La guerre devait en différer l'exécution et ce n'est qu'en 1959, après la grande crue de 1958, que le conseil général du Gard, réuni en session extraordinaire, votera à l'unanimité l'avant-projet contre les crues du Vidourle, qui comprendra trois barrages et coûtera 1 milliard 500 millions d'anciens francs. Le conseil général rendit un hommage posthume à Raoul Gausson, qui fut l'un des principaux promoteurs de ce projet ... 25 ans auparavant !

On peut s'étonner qu'une telle activité d'homme public ait été compatible avec la gestion de ses propres affaires. Elle le fut cependant, bien qu'il ne dissimulât pas le peu d'intérêt qu'il attachait à son activité commerciale. Aidé d'un fondé de pouvoir compétent, de collaborateurs dévoués et de son fils Max qu'il associa à son entreprise, il put, à l'abri de soucis matériels, consacrer la majorité de son temps à ses fonctions électives.

#### **IV. 1940 : Le cas de conscience d'un maire républicain.**

En 1939, c'est la guerre ! Titulaire de la Croix de guerre avec palmes, de la Croix du combattant, de la Médaille interalliée, de la Médaille militaire, officier du Mérite Social et chevalier de la Légion d'Honneur, Raoul Gausсен est maire de Sommières depuis 1930 et conseiller général du Gard depuis 1937. Ce n'est pas par pure gloriole que je fais état de ses décorations et de ses titres, mais pour donner la mesure du personnage qui va devoir affronter une période très difficile, et bientôt un nouveau pouvoir de plus en plus hostile.

La commune doit s'adapter aux nouvelles contraintes imposées par "l'économie de guerre" prioritaire, occultant ou différant certaines réalisations prévues. Il faut aider les familles des appelés, dont certaines se trouvent démunies. Le maire s'y emploie avec l'aide de la Croix Rouge, présidée par Lucie Gausсен-Randon son épouse, assistée de Mlles Dorte et Massé, dont le dévouement et l'efficacité vont être mis à rude épreuve pendant toutes ces années de guerre et d'occupation.

En effet la "drôle de guerre" ne dure que neuf mois et dès le printemps 1940, les événements se précipitent. L'offensive allemande est déclenchée le 10 mai 1940. Dix jours après, le front est crevé en deux endroits, en Belgique près de Namur, et en France près de Sedan par où s'engouffrent les blindés ennemis. Parallèlement, nos armées subissent des revers dans la Meuse et dans le Nord, les Anglais se replient dans les Flandres et l'armée belge capitule le 28 mai 1940. La bataille de la Somme, dernier espoir de contenir l'avance de la Wehrmacht, commencée le 5 juin, est perdue en cinq jours Le

général Weygand demande au gouvernement de tirer les conséquences du plus grand désastre qu'aient subi les armées de notre pays ; ces conséquences ne pouvant être que la demande d'armistice.

Paris est occupé le 14 juin 1940. Le gouvernement français, réfugié à Bordeaux, nomme le maréchal Pétain président du conseil. Celui-ci, considérant que la guerre était perdue, négocie l'armistice signé à Rethondes le 22 juin 1940. L'armistice stipulait que la France serait divisée en deux zones, dont l'une occupée et l'autre libre, administrée par le gouvernement du maréchal Pétain. La France devrait payer 400 millions par jour pour l'entretien des troupes d'occupation. Elle devrait démobiliser et ne conserver qu'une force de 100 000 hommes, destinée à maintenir l'ordre en zone libre. En revanche, la France conservait sa flotte de guerre dont les bâtiments devaient être immobilisés dans leurs ports d'attache, et elle gardait son empire colonial. Il est à noter que cet armistice fut rapidement violé, en août 1940, lorsque le Reich annexa l'Alsace-Lorraine, et en novembre 1942, lorsque les troupes allemandes occupèrent la zone libre.

Cet armistice "soulage" la majorité des Français, qu'il s'agisse de nos troupes en retraite, des millions de réfugiés sur les routes, de la sauvegarde de nos villes, en particulier de Paris qui échappe à sa destruction. Le maréchal Pétain, auréolé du prestige de Verdun, lui a donné sa caution, et les conditions en sont apparemment modérées. Cependant à Londres, un général français, encore peu connu, s'insurge contre cette signature qu'il juge "infamante". Il s'agit de Charles de Gaulle, que le président Paul Reynaud avait nommé secrétaire d'Etat au ministère de la Défense le 6 juin 1940. Voici comment le

Times le présente dans un article du 1er juin 1940 (cité par H. Amouroux) : "Sur le plan militaire, le changement le plus intéressant fait par M. Reynaud est la nomination du général de Gaulle comme son secrétaire d'Etat au ministère de la Défense nationale. Le général de Gaulle a été promu à ce rang il y a peu de jours après s'être distingué comme commandant d'une unité blindée. Le général de Gaulle retint l'attention du monde militaire français il y a quelques années par ses livres, spécialement par celui intitulé *Vers l'armée de métier*, qui sont principalement consacrés à l'influence de la machine sur l'art de la guerre. Assez agressivement de droite, puissamment théoricien et aussi apôtre de l'emploi massif des chars, il est d'esprit clair, lucide, homme d'action aussi bien qu'homme de rêve et d'abstraction". C'est de la radio de Londres, le 18 juin, que le général de Gaulle prononça son appel historique appelant le peuple français à la Résistance, faisant appel à tous les Français qui voudraient et pourraient le rejoindre pour constituer une force capable de poursuivre le combat aux côtés de nos alliés, afin que la France soit présente au combat jusqu'à la victoire finale. (R. Aron) Il considère que "si la France a perdu une bataille, elle n'a pas perdu la guerre".

Peu de Français entendirent cet appel. Néanmoins, le bouche à oreille aidant, et le gouvernement de Vichy le stigmatisant dans la presse et à la radio, les Français en furent rapidement informés et furent de plus en plus nombreux à écouter les émissions de la BBC à l'heure où le général de Gaulle, quotidiennement faisait entendre la voix de la France libre. Le 10 juillet 1940, les Chambres réunies à Vichy votent à une écrasante majorité la résolution suivante : "Article unique - L'Assemblée nationale donne tous pouvoirs au gouvernement de la République, sous l'autorité et la signature du maréchal

Pétain à l'effet de promulguer par un ou plusieurs actes une nouvelle constitution de l'Etat français. Cette constitution devra garantir les droits du travail, de la Famille et de la Patrie. Elle sera ratifiée par la nation et appliquée par les assemblées qu'elle aura créées."

Votée par 509 voix contre 80, cette résolution habilement rédigée par Laval signait la fin de la IIIème République. L'Etat Français est né. Le maréchal Pétain dispose des pleins pouvoirs, mais en fait Pierre Laval, vice-président du conseil va mener sa propre politique en dépit de l'hostilité d'une partie de l'entourage du maréchal. Le gouvernement s'installe à Vichy pour une durée indéterminée. Nous avons vu que l'armistice coupait la France en deux zones :

- une zone dite "libre", réduite au 2/5 du territoire national, où le gouvernement français aura toute souveraineté, et dont il a choisi Vichy pour capitale.

- une zone occupée où la Whermacht n'interviendra pas dans l'administration et où les fonctionnaires français pourront exercer librement leur activité, pour autant qu'ils ne s'opposent pas aux exigences d'opérations allemandes et qu'ils collaborent avec les autorités d'occupation.

Il apparaît donc, et ceci est capital pour comprendre la suite des événements, que jusqu'en novembre 1942 le gouvernement de Vichy est libre de mener et d'orienter la politique intérieure de la zone libre comme il l'entend, sans avoir à s'en référer aux autorités allemandes. L'État français est donc seul responsable des mesures qu'il aura prises jusqu'en novembre 1942. Il n'a de compte à rendre à personne. (Aron).

## **Une orientation totalitaire.**

Aussitôt les ministres légifèrent sur un rythme inconnu jusqu'alors, comme le souligne R. Aron qui précise : "Le Journal officiel du 19 novembre 1940 n'enferme à lui seul pas moins de 45 lois et vingt-sept décrets. Aucune période de notre histoire n'a eu, depuis le consulat, une réorganisation d'une pareille ampleur".

Pour bien comprendre l'orientation politique que la Révolution Nationale a imposée au pays et ses conséquences régionales, départementales et communales, il suffit d'analyser la composition des premiers gouvernements de Vichy appelés à définir les objectifs politiques de la Révolution Nationale. Ils comprennent peu de ministres et de secrétaires d'Etat. Pour la plupart ce sont de grands commis de l'Etat, non parlementaires en dehors de Laval, mais tous marqués politiquement à droite ou à l'extrême droite, certains venant de l'Action Française (Alibert), un autre acquis à la politique de collaboration totale avec le Reich (l'amiral Platon).

Dès le 12 juillet 40, le Journal officiel publie les trois premiers actes constitutionnels. "Nous maréchal de France, chef de l'État français, le conseil des ministres entendu, décrétons :

- l'abrogation de la Présidence de la République,
- assumer les fonctions de chef de l'État français."

Par l'acte 2, - il assume la plénitude du pouvoir gouvernemental, nommant et révoquant les ministres qui ne sont responsables que devant lui. Il exerce le pouvoir législatif, en Conseil des Ministres, il nomme à tous les emplois civils ou militaires

pour lesquels la loi n'a pas prévu d'autre mode de désignation, il dispose de la force armée, du droit de grâce et d'amnistie, négocie et ratifie les traités et peut déclarer l'état de siège.

Par l'acte 3, "le Sénat et la chambre des députés sont ajournés jusqu'à nouvel ordre".

L'acte 4 prévoit la succession du chef de l'Etat en rétablissant le delphinat, dignité abolie en France depuis l'ancien régime et dont le premier bénéficiaire sera Pierre Laval.

L'acte 5, promulgué le 31 juillet, institue une cour suprême de Justice, qui livre la répression politique au bon plaisir du maréchal.

Enfin, l'acte 6 du 4 décembre 1940 autorise le maréchal à prononcer la déchéance des parlementaires.

Les mesures d'exception, qui ont commencé sept jours après le vote de l'Assemblée nationale, aboutissent en fait à l'abolition des Droits de l'Homme définis par la déclaration de 1789. Comme l'écrit R. Aron, "la nouvelle législation réintroduit deux délits supprimés depuis longtemps, le délit d'opinion et le délit d'appartenance, permettant de frapper un innocent s'il fait partie d'une collectivité réputée nuisible." Elle introduit aussi l'effet rétroactif des lois. Ces mesures d'exception, bouleversant les notions traditionnelles du droit, vont se succéder à un rythme accéléré. Il est essentiel de les rappeler pour en comprendre les conséquences sur l'administration des régions, des départements et des communes.

- Elles permettent de relever de leurs fonctions, par simple décret ministériel, tout magistrat, fonctionnaire, agent civil ou militaire, de l'État ;

- elles interdisent l'accès aux emplois publics de toute personne née d'un père étranger (sauf s'il sert ou a servi dans l'armée française à titre étranger) ;

- elles prescrivent la révision de toutes les naturalisations intervenues depuis 1927 et la délivrance de la nationalité française à l'égard de personnes ayant quitté le territoire français métropolitain pour se rendre à l'étranger entre le 10 mai et le 30 juin 1940 ;

- elles instituent une cour suprême de justice pour juger les ministres et anciens ministres de la IIIème République, accusés d'avoir commis des crimes ou délits dans l'exercice ou à l'occasion de leurs fonctions, ou d'avoir trahi les devoirs de leur charge ;

- en août 40, interdiction des associations secrètes. Il est exigé de tout fonctionnaire un engagement de non-appartenance aux organisations interdites, en particulier la franc-maçonnerie (13 août) ;

- en septembre, une loi permettant d'arrêter, sur simple décision préfectorale, les personnes réputées "dangereuses" pour la défense nationale ou la sécurité publique ;

- une loi créant une cour martiale destinée à juger, selon une procédure d'urgence, les gaullistes ;

- en octobre, loi portant statut des Juifs, qui leur interdit l'exercice de la plupart des fonctions publiques et des professions dirigeantes de la presse et de l'industrie. Loi autorisant l'internement des Juifs étrangers et retirant aux Juifs algériens le statut de citoyens français. Ces mesures seront aggravées sous la pression de l'occupant, en particulier après l'occupation de la zone libre ;

- en novembre, loi permettant au ministère de l'Intérieur de prononcer la démission d'office de conseillers généraux, conseillers d'arrondissement et conseillers municipaux.

Ces lois d'exception, comme l'écrit Robert Aron, "constituent un des ensembles répressifs les plus complets qu'ait connus notre pays ; désormais il n'est personne en France, quelles que soient son appartenance ou sa condition personnelle, qui ne puisse être l'objet d'une sanction administrative. Il est des catégories de Français qui a priori sont exclus de la protection des lois. Il n'est plus d'assemblée politique élue qui ne soit maintenant soumises aux décisions gouvernementales. Le régime républicain a vécu."

Ce rappel des orientations politiques du gouvernement de Vichy à son début et des dispositions législatives prises à la hâte en vertu du blanc-seing que lui avaient accordé les deux chambres à une forte majorité vont évidemment bouleverser la configuration politique des assemblées communales. Le maréchal Pétain a déclaré : " Pour ce qui est de la cité, de la commune, j'aurai tendance à faire acte d'autorité comme j'en ai déjà fait pour certaines villes, mais nous étendrons par contre l'autorité des maires. Il faut du reste s'attendre à ce que les maires soient nommés par le gouvernement".

### **L'accueil des réfugiés**

Comment ces mesures furent-elles reçues à l'échelon des petites villes françaises de 2 à 5 000 habitants, et en particulier à Sommières, ville de 3 500 habitants, dont le maire est à la tête d'un conseil municipal républicain à dominante radicale ? La signature de l'armistice fut accueillie à Sommières comme dans beaucoup de villes de France avec un certain soulagement, tant les nouvelles venues du front étaient alarmantes, l'avance des troupes allemandes chassant devant elles des millions de réfugiés qu'il fallait accueillir, loger,

ravitailer, auxquels se mêlaient des réfugiés belges battant en retraite. Sommières recueillit pendant plusieurs semaines 600 soldats belges commandés par le Major Maes, homme de grande qualité qui sut, avec l'appui du maire et de sa municipalité et avec l'aide efficace de la Croix Rouge, faire face aux difficiles problèmes de cantonnement, de ravitaillement, d'hygiène et de discipline qu'engendrait une telle situation.

Voici ce qu'écrivit mon père dans ses notes personnelles sur le major Maes.

"Je viens de passer quelques jours au Masméjean avec Maes. Cet homme est un patriote belge qui souffre terriblement parce qu'il est Belge, antiallemand et qu'il respecte son roi ! Il ne veut pas croire à la trahison, mais comment expliquer l'écrasement sans trahison ? Les Belges vont être rapatriés. Cet homme m'est très sympathique.

Nous leur avons donné nos photos, nos adieux ont été plus touchants que si nous étions des parents et avons pleuré comme des enfants. Il nous a fait promettre d'aller à Anvers le voir.

Nous avons entendu une proclamation de Pierlot, premier ministre belge. Il est décidé à résister aux Allemands par tous les moyens ? Reverrons-nous un jour ces braves gens ?"

Les deux ménages se revirent et se retrouvèrent chaque année, après la fin de la guerre, soit en France, soit en Belgique. Une solide amitié était née qui durera jusqu'à leur mort.

Pour Raoul Gaussen et beaucoup d'anciens combattant qui comme lui avaient "gagné" la guerre de 14-18, l'armistice

fut une humiliation sans précédent et fut accueilli avec une infinie tristesse. C'est les larmes aux yeux qu'il le commentait, s'estimant frustré de la victoire de 1918, voyant toutes ces années de souffrances anéanties en quelques semaines. Mais il faut faire face, expédier les affaires courantes, résoudre au jour le jour les gros problèmes qui se posent à la municipalité.

Outre l'accueil des réfugiés, français et étrangers, le canton comptait plusieurs centaines de prisonniers que la municipalité et la Croix Rouge doivent prendre en charge pour adoucir leur captivité et secourir leurs familles. Ces impératifs immédiats occultent, pendant les premiers mois suivant l'armistice, les problèmes politiques qui se posent peu à peu. La III<sup>ème</sup> République est morte à Vichy. Un nouveau régime est né: l'Etat français, cautionné par la personnalité du maréchal Pétain, qui dispose de pouvoirs illimités. Il apparaît rapidement que cette "révolution nationale" est une révolution "de droite" franchement anti-républicaine, anti-parlementaire, "revancharde" en regard de tout ce qui touchait la III<sup>ème</sup> République "mise au rancard", fortement marquée par les idées de l'Action Française, et teintée de cléricisme. Le gouvernement de Vichy sent le danger de cette dérive et s'en défend. Dans les instructions qu'il donnera aux maires pour constituer les conseils municipaux désignés, le préfet écrit: "Ce serait aussi méconnaître la pensée du gouvernement que de faire appel exclusivement à des personnes dont le choix signifierait une revanche des événements de 1936". Certes, ce nouveau gouvernement a le mérite de remettre en état le pays en quelques mois, permettant le rapatriement de 3 500 000 réfugiés en zone occupée, et de résorber le chômage par la mise en route d'un nombre important de chantiers (réfection de 6 000 ouvrages d'art ferroviaires ou routiers, restauration des

canaux et des ports, lutte contre "le travail noir", limitation de la durée du travail à moins de 40 heures, prêts au démarrage accordés aux entreprises en difficulté, cartes de rationnement permettant à la fois de réduire la consommation et de répartir équitablement les denrées essentielles (R. Aron). Ces mesures administratives sont à mettre au crédit des premiers mois du gouvernement de Vichy. En revanche, les options politiques, souvent maladroites et dont beaucoup n'étaient dictées que par un esprit "de revanche", contribuèrent à dresser une partie de l'opinion contre une autre, c'est-à-dire la droite autoritaire et l'extrême droite, contre la droite libérale et l'ensemble de la gauche, à l'exception des communistes qui, jusqu'à la rupture du pacte germano-soviétique, semblaient s'accomoder de la présence allemande, jusqu'à négocier avec eux la parution de l'Humanité, tout en s'opposant violemment au gouvernement de Vichy et en en payant le prix. Comme l'écrit J. Fauvet dans son Histoire du parti communiste français, "l'attitude du parti communiste à cette époque, très ambiguë, difficile à suivre, souvent incohérente, désorientant ses militants et qu'il a tentée de justifier a posteriori".

### **"Rester le plus longtemps possible".**

Que devait faire le maire dans des circonstances aussi difficiles et exceptionnelles ? Pour Raoul Gaussen se posait un douloureux cas de conscience, comme il le consigne dans ses notes personnelles : "Que dois-je faire ? En juin 40 j'étais résolu à cesser mes fonctions. Après le vote des assemblées, en juillet 40, j'eus un entretien avec le préfet Martin, dernier préfet la III<sup>ème</sup> République, à qui j'apportais ma démission. Il m'a prié de rester à mon poste. J'ai demandé quelques jours de réflexion. Le jour même je rencontrai Sylvestre député

socialiste. J'ai eu l'impression qu'il quittait le Gard sans esprit de retour. J'ai relevé de nombreuses contradictions dans sa conversation. Est-il pour Pétain, est-il contre ? Il m'a largement expliqué le vote de l'Assemblée nationale et pense que si Pétain est réellement patriote, il doit finasser et éviter le pire. Pourquoi ne le ferait-il pas ? Les jours suivants, je rencontrai mes amis Louis Mourier et Gaston Bazile sénateurs, anciens sous-secrétaires d'État. Mourier m'a dit : "Vous devez vous accrocher à la mairie. Nous allons à la dictature. Laval s'est joué du Parlement. La corde patriotique qu'il a fait vibrer a surpris notre patriotisme. Vous devez tenir jusqu'au bout. En faisant la guerre à la dictature vous serez dans la tradition républicaine. Je crois Mourier. Gaston Bazile m'a dit : "Peut-être Laval joue-t-il un double jeu dangereux, mais je n'ai pas confiance en lui - que verrons-nous ? Son amitié pour Mussolini m'inspire des craintes. Tu dois rester tant que tu le pourras". Ici même à Sommières je demandai à mes conseillers municipaux républicains de me donner leur opinion. Ils furent d'avis que je devais rester car j'aurais inévitablement été remplacé par la minorité de droite. La consigne était : "se cramponner" et rester le plus longtemps possible. J'ai tenu jusqu'en mai 1944, jour où j'ai pu échapper aux Waffen SS d'Alès, et j'ai pu tenir parce que le préfet de Vichy (A. Chiappe) savait que j'avais la population avec moi, et que ceux qui étaient bien d'accord pour demander ma révocation, n'étaient pas d'accord pour me trouver un remplaçant. Ils proposèrent un candidat qui avait accepté de figurer sur ma liste et ils furent roulés"

Le conseil municipal qu'il préside, élu démocratiquement, reste dans ses fonctions. Ce conseil avait été remanié en 1938 à la suite de la démission des élus de

gauche à qui avait été refusé un délégué sénatorial. Il était composé de la manière suivante :

- 6 représentants de la droite dont 4 Action Française,
- 9 représentants des partis républicains modérés,
- 5 représentants radicaux-socialistes.

Les effectifs des divers partis politiques immédiatement avant la guerre se répartissaient comme suit :

- Action Française : 60 à 70 voix
- Catholiques libéraux modérés : 130 à 140 voix  
soit 200 à 220 voix de droite
- URD, républicains de gauche, radicaux-socialistes,  
socialistes indépendants : 220 à 230 voix
- SFIO : 100 à 120 voix
- Communistes : 70 à 90 voix.

Tel est le conseil qui dirige la ville au moment de l'armistice.

## **V. 1940 : La municipalité imposée par Vichy.**

Cependant le gouvernement de Vichy dès sa formation ne reste pas inactif. Ne pouvant bouleverser dans l'immédiat les structures politiques locales existantes, il institue, par la loi du 29 août 1940 la Légion française des combattants, qui apparemment n'a rien de totalitaire. Se bornant à unifier les divers mouvements déjà existants "sur le plan social et civique" ; elle maintient l'existence des amicales et mutuelles fondées sur la camaraderie, elle sauvegarde les oeuvres d'aides

aux victimes de la guerre", et elle a aussi pour but de maintenir l'esprit militaire chez les soldats désarmés par l'armistice. Cette fonction paramilitaire de la Légion fut interdite en zone Nord par les Allemands (ordonnance du 28 août 40). Il s'agit donc d'une formation souhaitée par le maréchal Pétain auréolé du prestige de Verdun, s'adressant à tous les anciens combattants, quelle que soit leur appartenance politique, à but essentiellement philanthropique et dont l'interdiction en zone Nord, lui conférait un semblant d'esprit de résistance à l'occupant en zone sud (R. Aron). La majorité des anciens combattants y adhère de bonne foi, par esprit civique et, pour beaucoup, avec une arrière-pensée de résistance à l'occupant.

Mais en y regardant de plus près, il apparaît que l'organisation en fut confiée par le gouvernement à Xavier Vallat (antisémite notoire), bien connu pour ses convictions anti-républicaine, et que sous son aspect essentiellement civique et patriotique, un point de ses statuts la prédispose à devenir totalitaire et à jouer le rôle d'instrument du pouvoir central, tel un parti unique. En effet, ses dirigeants ne sont pas élus, comme c'était le cas avant-guerre pour les associations d'anciens combattants. Son comité directeur, désigné par le maréchal, nomme lui-même les présidents des sections locales et départementales (R. Aron). En conséquence, la droite "dure" à forte dominante A.F. met la main sur les comités départementaux et locaux de la Légion, pour promouvoir d'abord la politique de la Révolution nationale. Puis, en détournant le sens par la création du S.O.L (Service d'Ordre Légionnaire). et, en février 43 de la Milice destinée à repousser les menées antigouvernementales et, à lutter contre la Résistance, cet organisme s'engagera de plus en plus dans une politique de collaboration avec l'occupant et dans certaines

communes constituera un véritable contre-pouvoir à l'autorité municipale, comme nous le verrons à Sommières.

Dans notre commune, le président désigné de la Légion est l'un des quatre élus de l'Action Française au conseil municipal. Comprenant tout l'avantage qu'il pourrait retirer de cette nomination et afin d'avoir les coudées franches pour mener une politique anti-républicaine, puis collaboratrice, il démissionne de ses fonctions municipales, estimant que tant que Raoul Gaussen resterait maire il n'aurait aucune chance de faire prévaloir sa politique. Bien avant la rédaction de sa lettre de démission, début novembre 40, les quatre conseillers municipaux appartenant à l'Action Française furent reçus par le préfet Chiappe. Ils demandaient la révocation du secrétaire de mairie, M. Ernest François, dont les opinions pro-communistes étaient connues et le remaniement du conseil municipal, le maire méconnaissant, paraît-il, les droits des "Nationaux" ! Enfin ils exigeaient que la majorité du conseil fût catholique, compte tenu de l'importance de la population catholique de Sommières, et proclamaient que "l'heure des partis de l'Ordre était arrivée". Cette requête ayant été présentée au maire par l'un des quatre conseillers AF, celui-ci répondit qu'il attendait les ordres du préfet, en fonction des dispositions législatives en vigueur. Les choses en restèrent là, jusqu'à la nomination du prochain conseil, selon les modalités prévues par la loi du 16 novembre 1940. Voici en quels termes le président de la Légion démissionne du conseil municipal, par une lettre adressée le 31 mars 1941 au maire de Sommières :

"Monsieur

Comme suite à la conversation que nous avons eue ce matin, je vous serai reconnaissant de vouloir bien transmettre à Monsieur le préfet mon désir de ne pas faire partie de

l'assemblée municipale qui va être constituée car je veux me consacrer uniquement à la direction de la légion. Cette tâche est assez lourde et jointe à mes obligations professionnelles, elle est de nature à occuper tous mes instants

Monsieur le docteur Radier que je vous ai proposé comme mon remplaçant éventuel en qualité de premier adjoint remplit toutes les conditions requises et sa nomination satisferait tous les catholiques et les nationaux de Sommières.

Enfin je vous serais très obligé de vouloir bien insister auprès de Monsieur le préfet pour qu'il conserve dans le nouveau conseil les 5 membres de la droite qui y siégeaient avec moi : leur passé est garant de leurs sentiments nationaux et vis à vis d'eux toute mesure d'éviction prendrait un caractère d'improbation qu'ils n'ont pas mérité".

Le maire prit bonne note de cette démission, mais refusa de conserver dans le nouveau conseil municipal les cinq membres de l'extrême-droite qui siégeaient avec lui

Par une lettre officielle du 21 mars 1941, le préfet du Gard, en application de la loi du 16 novembre 1940 portant réorganisation des corps municipaux, dissolvait le conseil municipal, et, faute de mieux, confirmait Raoul Gausson dans ses fonctions de maire.

## **Les directives du gouvernement.**

Voici en quels termes le préfet, représentant le gouvernement, donne ses directives en vue de la composition du nouveau conseil municipal "désigné" :

"J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une ampliation de mon arrêté (...)aux termes duquel je vous ai confirmé dans les fonctions de maire de la Commune de Sommières. Je suis heureux de vous donner ainsi un témoignage de la confiance du Gouvernement du Maréchal PETAIN et je sais que je peux compter sur votre entière collaboration pour réaliser l'oeuvre de la Révolution Nationale. Il vous appartient, dès à présent, de dresser et de me faire parvenir la liste de présentation des conseillers municipaux, appelés à vous assister dans l'administration et la gestion des affaires communales. (...)

Dans tous les cas où les conseillers municipaux actuellement en exercice remplissent les conditions que le Gouvernement attend des nouveaux administrateurs communaux, vous devez les retenir de préférence à toute autre personne pour les faire figurer en première ligne sur votre liste de présentation. Cette liste, établie en double exemplaire, devra comprendre un nombre de noms double du nombre de sièges à pourvoir et fera ressortir, d'une part, les candidats présentés en première ligne, d'autre part, ceux présentés en deuxième ligne. Elle sera accompagnée d'une notice individuelle sur chaque candidat contenant votre appréciation personnelle sur ses mérites.

J'attire votre attention sur le fait que votre liste de présentations sur les propositions de confirmation devra être établie de telle sorte que le Conseil Municipal nouveau comptera obligatoirement :

- un père de famille nombreuse,
- un représentant des groupements professionnels de travailleurs,
- une femme qualifiée pour s'occuper des oeuvres privées d'assistance et de bienfaisance nationales.

(...).

Enfin en ce qui concerne la capacité juridique des administrateurs communaux, votre choix ne peut porter :

- sur les personnes qui n'ont pas atteint 25 ans accomplis
- sur les militaires et marins en activité de service
- sur les juifs-sur les personnes qui ne possèdent pas la qualité de Français à titre originaire

(...)

- enfin sur les personnes qui sont dispensées de subvenir aux charges communales ou qui sont secourues par le Bureau de Bienfaisance

Il est apparu au Gouvernement que la plus large place possible devait être réservée aux prisonniers de guerre (...) Il est en effet éminemment désirable que les citoyens les plus dignes aient leur place marquée au sein de l'Assemblée communale, et je connais trop vos sentiments de solidarité pour ne pas être assuré que vous tiendrez le plus grand compte de ces considérations.

(...)

J'insiste auprès de vous sur la nécessité de ne présenter à mon agrément que des personnes d'une moralité incontestable aussi bien dans leur vie publique que dans leur vie privée et d'un dévouement absolu à la politique du gouvernement du Maréchal.

Ce serait aussi méconnaître la pensée du Gouvernement que de faire appel exclusivement à des personnes dont le choix signifierait une revanche des événements de 1936.

Ainsi que l'a déclaré le Maréchal de France, Chef de l'État, l'union dans le travail est à la base du redressement de notre Pays : apaisement, discrimination, sélection dans le sens gouvernemental, telles sont, Monsieur le Maire, les idées générales qui doivent vous inspirer."

### **Un dosage subtil.**

Le maire, avec l'accord du parti radical et des premiers éléments de l'A.S. (Armée secrète) qui l'avaient contacté, forme un nouveau conseil municipal susceptible d'avoir l'agrément du préfet et dont la composition se rapproche autant que possible de celle du précédent, comportant un dosage subtil de protestants et catholiques, à majorité républicaine renforcée par l'éviction de deux conseillers de droite dont il jugeait le maintien indésirable. Il fait appel au dr Pierre Radier et à Monsieur Louis Aumeras avec qui il avait les relations les plus cordiales et qui acceptèrent de figurer sur sa liste. Il s'agissait de personnalités de tendances modérée, catholiques, répondant à toutes les conditions exigées par le préfet pour siéger dans la municipalité qu'il sera amené à désigner. Le dr Radier, ancien combattant de la guerre 14-18, était titulaire de la Croix de guerre.

Par une lettre du 24 mars 1941, accompagnée d'un "rapport sur la situation politique locale", il présente au préfet son nouveau conseil, qui est agréé.

"Monsieur le préfet,

En vous exprimant ma gratitude d'avoir bien voulu dans la période difficile actuelle me continuer votre confiance, et me permettre de travailler encore pour la grandeur de notre petite, et de notre grande patrie, je me permets de vous adresser les

propositions que vous avez bien voulu me demander pour la constitution d'un nouveau conseil municipal de Sommières.

Comme vous le verrez, j'ai fait un dosage aussi judicieux que possible, en conservant la presque totalité de mes anciens collaborateurs, de façon que l'assemblée ait une majorité appartenant à la religion catholique. Je me suis d'autre part appliqué à prendre une majorité d'anciens Combattants 1914-1918, 1939-1940.

Monsieur le docteur A. à la suite de notre seconde entrevue, m'a marqué le désir formel de se consacrer à la Légion et de céder la place à Monsieur le Docteur Radier qu'il avait d'ailleurs sollicité lui-même, pour le faire entrer dans ma liste municipale. Sa décision m'a été confirmée par une lettre en date du 28 mars.

J'ai fait une visite au Docteur Radier, avec lequel j'entretiens les relations les plus amicales et Monsieur Radier a accepté de rentrer au Conseil Municipal.

La réduction du nombre des conseillers, ramenés à 18, l'obligation de prendre 2 dames de confessions différentes, d'augmenter le nombre de conseillers catholiques libéraux, m'a amené à écarter 3 conseillers sortants. Je propose d'éliminer ceux qui, durant ces dernières années ont eu le plus grand nombre d'absences non excusées aux assemblées.

L'assemblée municipale comprendra donc au point de vue religions : 10 catholiques, dont une femme, 8 protestants, dont une femme, 2 représentants des familles nombreuses, dont une mère de famille, ayant son mari prisonnier.

Au point de vue des opinions politiques : 3 Actions Françaises, 7 catholiques libéraux, conservateurs Alliance Démocratique, 2 Républicains de Gauche ou Radicaux indépendants, 4 Radicaux-Socialistes

Les professions sont représentées de la façon suivante : Professions libérales : 2. Commerçants : 1. Entrepreneurs : 2. Petites industries : 1. Boutiquiers : 1. Artisans : 4. Propriétaires viticulteurs : 2. Retraités : 1. Comptables : 1.

Les familles nombreuses ont 2 représentants : un père de 5 enfants et Madame Boucher, femme de prisonnier de guerre, 3 enfants. Il n'y pas de Syndicat ouvrier à Sommières. (...)"

"Rapport de Monsieur le Maire de Sommières à Monsieur le Préfet du Gard sur la situation politique locale avant la désignation du nouveau conseil municipal et accompagnant ses propositions (...)"

La ville de Sommières était gérée jusqu'en 1929 par des SFIO élus avec la droite. De 1920 à 1925 par un conseil mixte de 1925 à 1929 par une combinaison 50% SFIO 50% Républicains. Cette combinaison fut impuissante. En 1929, décidés à nous débarrasser de l'élément Socialiste une entente avec la droite envoyait à la Mairie 6 représentants de la droite, 12 Républicains Rad.-soc., 3 rep. Républicains Socialistes. Monsieur Alfred Lauret était Maire. En 1930, au décès de Monsieur Lauret, les membres de l'assemblée me demandaient de prendre la direction de leur assemblée. Elu à une majorité considérable et Maire je me mis à travailler à l'oeuvre de redressement de la Ville. En 1935, le conseil sortant, complété par 3 Socialistes, qui avait réalisé une oeuvre considérable, était réélu contre une liste Communiste et SFIO. Les graves inondations de 1932 et 1933 et les distributions de secours si difficiles, les grands travaux - École de Filles, Projet d'adduction d'eau potable, construction des terrasses du Quai - avaient renforcé notre position locale. Depuis 1930 en effet, malgré les divergences des opinions de ses membres sur les questions de politique générale notre assemblée qui avait fait exclusivement

de l'administration avait, et cela est symptomatique, pris toutes ses délibérations à l'unanimité. A l'heure actuelle à la suite de la démission des membres représentant la gauche de l'assemblée qui se sont retirés parce que l'assemblée leur a refusé aux élections sénatoriales le délégué sénatorial demandé, il reste en fonction : 6 représentants de la droite dont 4 A.F. et 9 représentants des partis modérés et 5 radicaux socialistes.

Jusqu'à ce jour, depuis la venue de Monsieur le Maréchal Pétain, la Ville a fait preuve du plus grand calme et d'une parfaite discipline. La collecte faite par Madame Raoul Gausson avec mon aide en faveur du Secours National a placé le canton rural de Sommières au 6° rang dans le département avec 52 000 francs de collecte. Il n'a été observé aucune tentative contraire au régime ni placard subversif ni tracts provenant des partis dissous. La seule chose que je me permets de déplorer est actuellement une campagne en provenance de l'extrême droite tendant à saper mon autorité personnelle. Les fonctions municipales sont devenues une lourde charge. Les restrictions, l'application intégrale des règlements qu'elles imposent, la fermeté dont doit faire preuve un Maire et les mécontentements qui s'en suivent, donnent une occasion facile à une minorité d'A F qui pensait prendre les leviers de commande dans la Ville de critiquer et même, ce qui est moins reluisant pour elle, de gratifier un Maire de dénonciations anonymes.

Mais arrivé à un âge qui me permet de voir les choses avec une certaine philosophie et n'ayant que l'ambition de continuer à servir ma grande et ma petite Patrie, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à mes sentiments les plus respectueux."

A sa première réunion, le conseil votera une adresse de confiance au chef de l'État. Raoul Gaussen sera confirmé dans ses fonctions de maire. Le Docteur Pierre Radier sera son premier adjoint et M. Elie Raze son deuxième adjoint.

Ce nouveau conseil est formé de la façon suivante :

<b>Mme Lombard-Dumas</b>	Sans profession	protestante			
<b>Mme Maurice Ronchet</b>	Sans profession	catholique			
<b>Louis Auméras</b>	Inspecteur honoraire SNCF	catholique		Alliance Démocratique	
<b>Paul Arbousset</b>	Pharmacien	protestant	A.C. 14/18	Républicain de gauche	
<b>Alphonse Carrière</b>	Entrepreneur	catholique		Action Française	Conseiller sortant
<b>Raoul Gaussen</b>	Négociant	protestant	A.C. 14/18 Médaille militaire Chevalier de la Légion d'Honneur	Radical - Socialiste	Maire sortant
<b>Camille Ildevert</b>	Maçon	protestant	A.C. 14/18 Croix de guerre	Radical - Socialiste	Conseiller sortant
<b>Léonce Michel</b>	Retraité P. et T.	catholique	Médaillé des postes	Radical - Socialiste	Conseiller sortant
<b>Sully Mourrier</b>	Teinturier	protestant	A.C. 14/18 Médaille militaire	Radical - Socialiste	Conseiller sortant
<b>Pierre Radier</b>	Médecin, propriétaire et viculteur	catholique	A.C. 14/18 Croix de Guerre	Catholique libéral	

<b>Elie Raze</b>	Propriétaire viticulteur	protestant	A.C. 14/18 Croix de Guerre	Républicain de gauche	Conseiller sortant
<b>Ernest Ressay</b>	Courtier en vins	catholique	A.C. 14/18 Croix de Guerre	Action Française	Conseiller sortant
<b>François Rey</b>	Propriétaire viticulteur	catholique	A.C. 14/18 Médaille militaire	URD	
<b>Numa Roux</b>	Propriétaire viticulteur	protestant		Républicain de gauche	Conseiller sortant
<b>Auguste Salles</b>	Commerçant	catholique		Catholique libéral	Conseiller sortant
<b>Marcel Salem</b>	Entrepreneur	catholique	A.C.14/18 Croix de Guerre	Action Française	Conseiller sortant
<b>Ferdinand Simon</b>	Propriétaire viticulteur	protestant		Républicain modéré	Conseiller sortant
<b>Maurice Valette</b>	Mécanicien	catholique		Républicain de gauche	

## **VI. 1941-1943 : Le face-à-face d'un maire gaulliste et d'un Légionnaire Action Française.**

A partir du mois de mai 1941, le nouveau décor est campé.

- D'un côté une municipalité dirigée par un maire républicain, acquis aux idées de la résistance gaulliste, présidant un conseil municipal peu politisé, mais à majorité républicaine.

- De l'autre, la Légion des combattants, fer de lance de la Révolution nationale, dont le président, nommé par les instances départementales et nationales, appartient à l'Action française et compte bien utiliser cette formation à des fins politiques revanchardes pour extirper de la commune (et du pays) toutes survivances de la "gueuse", en l'occurrence la III<sup>ème</sup> république, qu'il rend responsable de tous nos malheurs.

Cette situation nous conduit à quelques réflexions. En premier lieu, nous retrouvons sur le plan local le reflet de la dérive politique que nous avons vue se dessiner à Vichy dès les premiers mois du nouveau régime. En second lieu, comment se peut-il que les hommes de l'entourage du maréchal, alors que les trois-cinquièmes de la France sont occupés par l'ennemi et que nous venions de subir une défaite sans précédent, aient pu envisager de promouvoir une "révolution nationale" destinée à remodeler le paysage politique du pays à contre-courant de l'opinion ? Si l'Allemagne nazie avait gagné la guerre, la révolution nationale eût fait long feu, supplantée à la tête du pays par un gouvernement pronazi aux mains des Allemands et c'eût été la fin de notre souveraineté nationale sur un territoire déjà amputé des provinces de l'Est et du Nord et écrasé par le grand Reich voisin. Dans l'hypothèse espérée où l'Allemagne

serait vaincue par la coalition alliée, la République serait immédiatement rétablie en France par le général de Gaulle et par les structures de la France Libre et de la Résistance qu'il aurait rapidement mises en place. Dans tous les cas, la Révolution nationale aurait fait long feu. C'est exactement ce qui s'est passé, encore qu'aujourd'hui, cinquante ans après ces événements, quelques esprits chagrins et nostalgiques du "bon vieux temps de l'occupation" se fussent volontiers accomodés de la première hypothèse ! Ceci pour dire que si le gouvernement du maréchal à ses débuts trouvait sa justification dans "l'expédition des affaires courantes" et comme intercesseur entre le peuple français et l'occupant pour tenter d'atténuer les rigueurs de l'occupation, avec l'assentiment de la population, il eût pu faire l'économie d'une "révolution nationale" vouée dans tous les cas à l'échec et dont les orientations politiques ne pouvaient que diviser les Français. Une fois encore, c'est exactement ce qui s'est passé à l'échelon communal, en raison d'une opposition de plus en plus vive entre le pouvoir municipal et les éléments les plus politisés de la Légion des combattants, qui se mettaient au-dessus des lois, et, comme nous le verrons par quelques exemples, essayaient par tous les moyens de saper l'autorité du pouvoir public.

### **Débaptiser la place Jean Jaurès.**

Il serait fastidieux de rapporter toutes les passes d'armes qui, de la nomination de la municipalité à la désignation du président de la Légion, envenimèrent leurs relations. L'une d'elle, anecdotique, concerne l'écoute de la radio gaulliste que certains "mauvais Français traîtres à leur pays" faisaient retentir toutes fenêtres ouvertes en plein été, ce qui évidemment indisposait beaucoup le président de la Légion et

ses affidés. Un échange de correspondance eut lieu entre le maire et la Légion à ce sujet. Le maire promet de "prendre des mesures". Il conseille à ses amis une plus grande discrétion d'écoute comme il le faisait lui-même, et organise même des tournées aux heures d'écoute par ses gardes, en leur recommandant bien sûr la plus grande surdité ! Les choses en restent là, mais personne n'est dupe... La Légion demande également à la municipalité de prendre des mesures contre la recrudescence de la propagande communiste, comme le montre cette lettre du 10 aout, adressée par le Président de la section de la Légion au Maire :

" Je tiens à signaler certains faits qui touchent à l'activité civique de la Légion :

1/ On m'a demandé à diverses reprises où en était la question de la débaptisation de la Place Jean Jaurès demandée par Monsieur le Préfet lors de sa dernière visite à Sommières. Je crois qu'il serait prudent d'y procéder discrètement, pour éviter des incidents, toujours désagréables, et qui pourraient se produire d'un moment à l'autre si j'en crois la rumeur publique. Pour faire l'union, il est bon d'éviter de heurter certains sentiments, mais il est utile aussi d'éviter certaines réactions qui se jugent légitimes du moment qu'elles ont un ordre du préfet pour les couvrir. Je vous signale le fait, jugeant qu'il est bon de vous mettre en garde.

2/ La recrudescence de la propagande communiste a amené dans Sommières, parmi les révolutionnaires nationaux, un réflexe que je ne puis d'ailleurs condamner. Ceux-ci se plaignent de ce qu'ils appellent la carence des pouvoirs publics, devant ces excitations mal déguisées à l'émeute et au sabotage. Il voient dans cette propagande, une source de représailles qui pourraient atteindre nos prisonniers (qui ont eu déjà beaucoup à souffrir de la propagande gaulliste) Je sais quelles sont les

difficultés que l'on rencontre quand on veut sévir dans de pareilles circonstances, mais je sais aussi, et je crois traduire parfaitement la pensée du maréchal, qu'il importe absolument de faire cesser cette propagande de façon radicale. Le gouvernement a récemment créé de nouveaux moyens d'action dans ce sens. Je crois qu'il serait bon que vous usiez de tout votre autorité et de toute l'influence que vous pouvez avoir pour obtenir que cet état de choses cesse. Les légionnaires sont en effervescence à ce sujet et je suis obligé de les calmer car ils envisagent des solutions qui témoignent d'un excellent esprit, mais qui ne manqueraient pas de provoquer des situations désagréables au premier chef. Je vous prie, Monsieur le maire, d'attacher toute votre attention à cette question et de prendre ou de provoquer des mesures qui soient réellement efficaces: le bien public y gagnera.

3/ On voit encore en ville des inscriptions qui datent de l'ancien temps et qui auraient dû disparaître depuis longtemps de vos murs (notamment une faucille et un marteau inscrits au goudron au coin de l'immeuble Jalaguier. Vous pourriez faire disparaître également l'inscription "Vive le Roi" qui est inscrite sous le pont du chemin de fer de la route de Nîmes. La mesure générale ainsi prise ne pourra qu'être acceptée par tous ceux qui jugent que la politique d'autrefois est morte et que chacun doit faire abstraction de ses préférences personnelles devant le grand devoir qui se présente à nous: assurer le salut du pays.

4/ Je vous ai signalé dans une lettre précédente que la radio gaulliste s'en donnait à coeur joie et que par cette canicule, l'ouverture de fenêtres était un excellent moyen de faire entendre dans la rue les accents d'une propagande que tous les bons français ont fini par exéquer. Ce n'est pas pour me plaindre du bruit nocturne (comme vous paraissez le supposer dans votre réponse) que je vous ai indiqué ce fait, mais pour

obtenir que cette propagande cesse elle aussi. Les moyens sont assurés: des arrêts de justice récents ont établi qu'il y avait délit de publicité quand l'émission pouvait être directement entendue de la voie publique. Or d'après mes renseignements et si j'en juge par mes propres oreilles, il n'est pas rare dans Sommières d'entendre des postes par trop bruyants salir le maréchal et son gouvernement. Il suffit certainement de vous signaler le fait pour que vous y mettiez bon ordre. Ce genre de persiflage constitue une provocation trop évidente pour qu'elle ne soit pas relevée par les bons français. Si les gaullistes veulent écouter la radio anglaise, qu'ils le fassent en sourdine et clandestinement, mais qu'ils ne viennent pas le crier sur le forum. Toutes ces réflexions sont émises, monsieur le maire, en vue du bien public et n'ont pour mobile que le dévouement dont je suis animé envers le maréchal Pétain et son oeuvre de reconstruction nationale. Je ne doute pas que vous les examiniez très sérieusement et que vous n'hésitez pas à les faire vôtres."

Voici la réponse du maire à ces sujets:

"1/ Débaptisation des rues et des places. Monsieur le préfet m'a bien parlé de la place Jean Jaurès qu'il y aurait lieu de débaptiser discrètement. Je ne crois pas que l'unité nationale ait grand-chose à y gagner et lorsque le ministre de l'intérieur donnera des instructions générales pour toutes les villes de France, nous verrons ce que nous devons faire. Le tribun Jaurès est mort en 1914, paix à ses cendres, la place Jean Jaurès étant restée pour tous les Sommiérois la place des Halles.

2/ La recrudescence de la propagande communiste est peut-être due à certaines manifestations opposées qui n'ont pas été très heureuses. Je ne vous cacherai pas que personnellement j'ai porté plainte à Mr le préfet et au ministère de l'intérieur

contre un tract qui a été collé sur notre immeuble, où j'ai été traité de "gaulliste traître à la Patrie". Ces inscriptions sont l'oeuvre de quelques jeunes gens qui n'ont encore rendu aucun service à la patrie. Les légionnaires ont tort d'être en effervescence et il serait sage de les rappeler au sang-froid des vieilles troupes, qui, hélas, en ont vu bien d'autres.

3/ Vous me parlez d'inscriptions "une faucille et un marteau", "Vive le Roi" auxquelles j'ajoute : "A poil Chautemps !", toutes ces inscriptions faites au goudron. Cela prouve que dans tous les partis extrémistes il y a des exaltés qui ont perdu le sens de la mesure et je crains que si nous nous amusons à effacer ces graffitis, nous en verrons surgir d'autres. Les grandes villes qui ont une police nocturne ne sont pas exemptes de voir surgir de pareilles inscriptions."

La place Jean Jaurès ne fut jamais débaptisée, mais la plaque en fut arrachée par des hommes de main de la Légion. La radio de la France libre fut écoutée de plus en plus, mais "en sourdine".

### **Des tracts antigouvernementaux.**

Fin juillet 41, sur plainte du président de la Légion, le maire est convoqué par le préfet pour s'expliquer sur la distribution de tracts antigouvernementaux dans Sommières. Voici ce qu'il écrit dans ses notes personnelles à ce sujet :

"En juillet 41, l'Allemagne attaque la Russie. La Russie entre donc de ce fait dans le camp allié. Immédiatement est orchestrée une campagne de tracts, les uns anticommunistes et antigauillistes avec réponse de tracts communistes. Les premiers étaient diffusés par les hommes de main de la Légion, bien connus ; quant aux tracts communistes, je supposais

longtemps qu'ils étaient distribués par des étrangers à Sommières, arrivant par le car Montpellier-Alès. D'accord avec mon adjoint, M. Auméras, nous avons un certain temps fermé les yeux. Mon immeuble était chaque fois décoré de papillons : "Ici habite un gaulliste traître à son Pays". J'avais prescrit des rondes sans résultat. J'avais demandé à tous nos amis une extrême prudence. Mais les choses allaient empirer. Début août, je suis mandé d'urgence à la préfecture, convoqué par le préfet lui-même. Je me doutais bien qu'il avait dû recevoir un rapport ou des rapports émanant du Bureau de la Légion ou de l'AF, ou encore même d'un indicateur de la police de Vichy, infiltré dans la vie locale et que j'avais à l'œil, sur cette situation intérieure qui n'était pas d'ailleurs spéciale à Sommières. Je tombai sur un homme déchaîné ; avant que j'eusse le temps d'ouvrir la bouche, il bondissait sur moi rouge de colère, m'accueillant par un flot d'invectives. Je l'ai vu en colère mais jamais pareillement. Je ne puis rapporter exactement ses propos mais je me souviens très bien du sens de ses paroles. Dans le vestibule en sortant j'avais noté les principales phrases : "Vous ne faites pas votre devoir! vous subissez une campagne communiste (il ne parlait que de celle-là !) Vous ne m'en informez pas ! Et pourtant je dois savoir tout ce qui se passe dans le département...absolument tout ce qui se passe dans le département. Il faut que je sois averti de ce qui se passe à Sommières et je le suis par voie détournée. C'est intolérable. Vous attendez quoi pour agir, car je le sais vous connaissez les coupables, tout le monde les connaît à Sommières ! Nous avons même les noms dans un bureau à la police ! (J'étais complètement interloqué) Il faut que ça cesse, je le veux !..." A un moment je dus secouer la tête, car il s'écria les poings fermés : "Non vous ne partirez pas, ce serait trop commode et si vous insistez je vous fais interner avec vos

adjoints !" Il me met à la porte en criant : "Je veux tout savoir, tout !" Et tandis que la portière se refermait, il tapait des pieds sur son parquet. J'avais la confirmation qu'il existait à Sommières un service de renseignement. Je décidais donc de signaler tout ce qu'il me serait impossible de cacher et surtout de ne rien laisser passer des incidents avec la Légion."

Voici maintenant la réponse officielle qu'il adressa le 5 août 1941 au préfet :

"Monsieur le préfet du Gard-Nîmes,

Je regrette très vivement que vous n'ayez pas cru devoir entendre mes explications et je ne m'explique pas les reproches que vous m'avez adressés hier dans votre cabinet. Il y a eu quelques tracts distribués à Sommières. Vous me reprochez d'être le seul à en ignorer les auteurs, je vous renouvelle que je ne connais pas les auteurs de ces distributions et qu'avec mon adjoint Monsieur Aumeras, nous sommes persuadés que ce sont des étrangers à la ville, venus par les cars, qui se livrent à cette propagande. Si à Sommières quelqu'un connaît les auteurs, je regrette qu'on ne m'en ait pas informé. Il est de mon devoir de n'accuser personne sans preuves. J'ai sans doute eu tort de ne pas vous l'avoir signalé dès le premier jour. Pour l'avenir je prends note de vous tenir au courant de pareils faits. Je vous renouvelle, Monsieur le préfet, que je ne conserve mon poste que dans l'intérêt de la population qui dans l'ensemble a un bon esprit. Si vous croyez devoir me suspendre de mes fonctions, je m'inclinerai très volontiers devant votre décision. Permettez-moi de vous déclarer, encore une fois, que les bons Français devraient m'aider dans ma lourde tâche au lieu de grossir démesurément de petits incidents sporadiques"

En dépit de cette lettre où le maire tentait de protéger les auteurs locaux de ces tracts antigouvernementaux, l'enquête

diligentée par le préfet sur l'insistance de la Légion fut confiée a la Sureté générale et aboutit à l'arrestation de quatre communistes sommiérois, dont l'un mourra en déportation.

Dès la fin août (le 28 août) le président de la Légion attaque directement et nommément le maire par une lettre au préfet dont voici le texte :

"Monsieur le préfet

J'ai eu l'honneur, il ya quelques mois, de vous exposer avec quelques collègues nationaux du conseil municipal de Sommières, les raisons qui rendaient indésirable, à nos yeux, le maintien de M. R. Gausсен à la tête de la municipalité de la ville.

Je vous les résume rapidement :

M. Gausсен maire radical socialiste de Sommières a en 1936, par son alliance avec les communistes sous le manteau du Front Populaire, indisposé la partie saine de la population. Cette alliance s'est manifestée sur le terrain électoral par la participation effective de M. Gausсен aux défilés derrière le drapeau rouge. Sur le terrain municipal, elle s'est traduite par l'approbation sans réserve d'une adresse de félicitation adressée à M. Léon Blum à l'occasion de son accession au pouvoir. Cette adresse est inscrite dans le registre des procès-verbaux des séances du conseil municipal de Sommières. M. Gausсен nous est donc apparu à ce moment comme un des soutiens du Front Populaire et de la politique de désagrégation française.

À l'arrivée au pouvoir de M. le maréchal Pétain, M. Gausсен a certainement modifié son attitude et pu paraître se rallier au nouveau régime, mais cette conversion ne nous paraissant pas sincère nous avons attendu qu'un fait précis nous confirme notre impression. La preuve nous en a été

donnée à l'occasion de la révocation de son secrétaire de mairie M. Ernest François due à son activité communiste.

M. Gaussen jugeant M. François indispensable à la mairie l'a toujours défendu avec énergie et ne s'est incliné qu'avec regret devant la mesure qui frappait celui-ci. Malgré cette sanction il a continué à voir M. François venir journallement à la mairie et s'occuper de choses qui ne le concernaient plus. Et le maire continuait à lui manifester publiquement toute sa sympathie. Mais un fait plus grave s'est produit qui a motivé notre intervention auprès de vous. Nous avons appris par 3 témoins dignes de foi qu'une pétition adressée au maire de Sommières qui demanderait la réintégration du secrétaire révoqué circulait dans la ville et que l'inspirateur de cette manœuvre était le maire lui-même qui faisait présenter cette pétition par des gardes municipaux. Voyant là une manœuvre destinée à saper par derrière l'autorité du maréchal, nous vous l'avons signalé.

Au cours d'une entrevue que nous avons eue avec vous, vous ne nous avez pas caché, M. le préfet, le peu d'estime que vous aviez pour le maire de Sommières, mais nous ayant présenté les difficultés que présenterait son remplacement, vous avez ajouté que vous donniez des ordres pour que M. François cesse absolument de mettre les pieds à la mairie. Ces ordres n'ont pas été exécutés, puisque pendant encore plusieurs semaines il était de notoriété publique et j'ai pu moi-même le constater que M. François continuait à fréquenter assidument la mairie et travaillait soit dans le bureau du maire soit dans la salle des séances. Un rapport de gendarmerie auquel vous avez fait allusion affirmait le contraire, ce qui me permet de suspecter fortement cet organisme soit de légèreté soit de partialité.

Ébranlé par mes précisions, vous m'avez demandé de vous désigner un successeur possible à M. Gaussen et, après plusieurs démarches, je vous ai signalé M. le Docteur Radier qui me paraissait remplir toutes les conditions désirables. Espérant que nos efforts allaient aboutir et heureux d'avoir accompli notre devoir, nous attendions cette mesure qui nous paraissait imminente quand vous m'avez appris que le mot d'ordre du gouvernement étant "stabilité", M. Gaussen était maintenu dans ses fonctions de maire et était chargé de reconstituer la municipalité de Sommières. Nous nous sommes inclinés devant le motif qui avait entraîné cette décision et nous avons cessé toute activité de nature à nuire à ces institutions.

J'ai cependant refusé de faire à nouveau partie du nouveau conseil municipal, refusant d'engager ma responsabilité en collaborant avec un homme que j'estimais hostile et préférant conserver toute mon activité à la Légion à la tête de laquelle j'avais été placé par M. Varin d'Ainvelle.

Depuis cette période je n'ai pu que me confirmer dans mon opinion primitive et j'ai constaté chaque jour que si l'attitude de M. Gaussen était en apparence acquise au gouvernement, en réalité son action civique manquait de conviction et consistait à laisser s'entasser les difficultés au lieu de lutter avec énergie contre celles-ci. (...)"

Cette lettre fut suivie, le 1er septembre, d'une autre que le président de la section de Sommières de la Légion des combattants adressa au président du comité départemental:

"Monsieur le président de la Légion. Je vous serais reconnaissant de vouloir transmettre le rapport ci-joint à Mr. le préfet(...)

Il existe à Sommières un malaise considérable et je crois en mon âme et conscience qu'il n'y a qu'un moyen de le faire disparaître, c'est de reprendre un projet entrepris avec M.le

préfet il y a quelques mois en mettant à la tête de la municipalité le Docteur Radier. Actuellement les ennemis du régime ont repris confiance. Nous n'avons pas voulu entraver l'essai entrepris par le gouvernement qui visait à la stabilité. Mais il faut avouer que l'offre du Maréchal n'a pas été suivie d'heureux effets. Nous revenons à grands pas aux pratiques de l'ancien régime(...)

Dans ces conditions, engageant ma responsabilité de Président de la Légion de Sommières, je viens demander à M. le Préfet de reconsidérer le problème municipal et de le traiter d'une façon conforme aux aspirations des amis du Maréchal. (...) J'adresse copie de ce rapport à M. Le Maréchal Pétain pour confirmer mon rapport d'ordre plus général que je lui fais parvenir et dans lequel je lui soumets quelques suggestions sur l'action légionnaire."

Le contenu de ces deux lettres fut immédiatement transmis au maire de Sommières par les éléments "résistants" infiltrés à la préfecture de Nîmes. Les arguments développés par leur auteur appellent certains commentaires.

S'il est vrai que la municipalité élue en 1936 groupait un front républicain associant radicaux, socialistes et communistes, les radicaux y étaient minoritaires et ne s'étaient ralliés au front républicain que devant le danger que représentaient pour la République, à tort ou à raison, toutes les forces de droite réunies, des Croix de feu à l'Action française, comme en témoignaient les évènements du 6 février 1934. Le parti radical, que je sache, n'a jamais fait prévaloir le drapeau rouge sur le drapeau tricolore, à telle enseigne qu'après l'échec du gouvernement Blum, c'est un président du conseil radical qui a dissous le parti communiste. Enfin, qu'on le déplore ou non, en 1936 le gouvernement Léon Blum avait été

démocratiquement élu et il tenait sa légitimité du peuple souverain, encore que son existence eût été assez éphémère. Le procès fait à cette époque à Raoul Gausсен était dans le droit fil de la politique de Vichy, remettant en cause rétroactivement les résultats du suffrage universel.

### **La révocation du secrétaire de mairie.**

Dans sa lettre "au vitriol" du 28 août 41, que nous avons citée in extenso, le président de la Légion évoque le cas de M. François, ancien secrétaire de mairie licencié en novembre 40 en raison de son appartenance au parti communiste. La loi était la loi et le maire de Sommières avait dû l'appliquer, mais il avait immédiatement suscité une pétition auprès de la population, afin d'essayer de faire annuler par le préfet ce licenciement.

Texte de la pétition:

"Monsieur le maire

Les soussignés ont l'honneur de vous présenter la requête ci-dessous :

Vous avez par arrêté, suspendu de ses fonctions de Secrétaire de Mairie, en conformité des lois des 7 juillet et 30 août 1940, M. FRANCOIS Ernest, secrétaire de mairie, qui depuis plus de 20 ans occupait ce poste à SOMMIÈRES.

Nous basant sur l'exemple donné par M. Le Maréchal PETAIN, d'une part, et, d'autre part, sur l'arrêté du Conseil de Guerre de Riom, qui a acquitté un Officier ayant poussé des militaires à la désobéissance, nous pensons, Monsieur le Maire, qu'une mesure de clémence s'impose, d'autant plus que M. François Ernest n'a commis aucune faute de ce genre et qu'il a toujours donné les plus grandes preuves de dévouement.

Nous ne pouvons oublier que dans l'exercice de ses fonctions il a toujours fait preuve de la plus grande urbanité vis-à-vis de tous et qu'il s'est appliqué avec le plus grand esprit d'équité à faire faire le droit à tous nos concitoyens.

Sous-officier de la Grande Guerre, décoré de la Croix de Guerre, il s'est employé pendant les hostilités 1939-40, et lors du séjour des réfugiés à Sommières, à adoucir le sort de nos malheureux compatriotes, sans ménager ni son temps, ni sa peine.

L'ayant vu à l'oeuvre ces dernières années, nous ne pouvons que lui en être reconnaissant.

L'union des Français dans les heures graves que nous traversons doit se faire dans l'amour de notre pays et nous pensons qu'à ce point de vue vous devriez être d'accord avec nous pour prendre la mesure de clémence que nous sollicitons en sa faveur.

La mesure prise contre lui ne pouvait avoir qu'un caractère politique : s'il est humain de se tromper, il serait injuste de rejeter de la grande famille Française (et ce serait d'ailleurs contraire à nos traditions de liberté) ceux à qui les événements politiques qui se sont précipités ces derniers temps, ont ouvert les yeux et qui ont donné les preuves les plus évidentes de leur attachement à notre patrie.

Nous serions heureux, Monsieur le maire, que vous acceptiez de rapporter la mesure prise contre lui".

A la suite de diverses maladroites, cette pétition ne parvint pas à la préfecture, mais Raoul Gaussen avait, pour sa part, fait connaître au préfet son opinion sur cette affaire, dans la lettre ci-jointe datée du 30 novembre 1940 :

"Monsieur le préfet

Je vous adresse l'arrêté suspendant de ses fonctions de Secrétaire de Mairie M. FRANCOIS Ernest. Je vous renouvelle

que M. François Ernest, qui occupe depuis plus de 22 ans les fonctions de secrétaire-adjoint et de secrétaire, n'a jamais encouru le moindre reproche d'ordre professionnel, ni de la part des services préfectoraux, ni de la part de mes trois prédécesseurs, ni de moi-même.

Il s'est désolidarisé, depuis l'ouverture des hostilités des dirigeants communistes du Gard. Il ne fait pas partie de sociétés secrètes, a quitté depuis 2 ans le syndicat des employés communaux et n'acquitte aucune cotisation à la C.G.T.

Il a fait preuve, depuis la guerre, du dévouement le plus absolu lorsque nous avons eu à héberger de très nombreux réfugiés et à assurer leur logement et leur nourriture.

Sans doute, après 22 ans de fonctions dans une petite ville, il a pu récolter quelques haines.

Je suis persuadé qu'il est de ceux qui ont trouvé dans la leçon des évènements une compréhension de leur devoir de français, et je n'estimais pas devoir prendre contre lui une sanction qui aurait pu avoir un caractère de représailles.

Mal informé sur les faits délictueux qui lui sont reprochés, je crois de mon devoir de vous donner loyalement mon opinion à son sujet, et ceci d'autant plus nettement que, dans la vie politique, j'ai toujours été en butte moi-même aux attaques extrémistes et qu'au Conseil général, j'ai toujours fait partie de la majorité du Conseil."

La mesure ne fut cependant pas rapportée.

### **La Légion demande la révocation du maire.**

L'offensive contre le maire fut renforcée par une lettre du président de la Légion au président départemental de cet orga-

nisme, lui demandant d'intervenir auprès du préfet pour appuyer sa révocation. Bien entendu, mon père en fut informé et écrivit immédiatement (le 11 octobre 1941) à M. Henri Causse, vice-président de la Légion de Sommières la lettre suivante :

"Monsieur

J'ai appris officiellement par Monsieur le Préfet que Monsieur le Président de la Légion avait en cette qualité demandé mon remplacement à la tête de l'administration municipale, en se basant sur mon passé politique et sur mes convictions religieuses.

Je veux croire, Monsieur Causse, que vous n'avez pas été mis au courant de cette petite opération machiavélique, car je suis persuadé que vous ne vous y seriez pas prêté. Je suis bien surpris quand-même, que ce faisant, Monsieur le Président de la Légion engage dans une pareille campagne la responsabilité de tous les membres du bureau. Je vous exprime mes regrets de cette attitude, vous pourrez en tirer vous-même toutes les conclusions utiles."

M. Causse lui ayant répondu qu'il n'avait pas été informé de cette démarche, Raoul Gaussen écrit aussitôt (le 11 octobre 1941), au président départemental de la Légion, M. Varin d'Ainvelle,

"Monsieur le Président

J'ai appris de la bouche de Monsieur le Préfet du Gard qu'une démarche avait été faite par la Légion du Gard, à Nîmes et à Vichy, demandant mon remplacement à la tête de la municipalité.

J'ai appris que cette démarche était l'oeuvre personnelle du Président et de quelques membres du bureau. Le Vice-Président ignorait tout de la chose ; je n'en ai pas été très surpris, puisque la majorité du bureau de la Légion appartient à

une nuance politique d'extrême-droite et qu'elle n'a vu dans la Révolution Nationale que la possibilité d'exercer des représailles d'autant plus incompréhensibles, que de 1930 à 1940 ces mêmes personnes ont collaboré avec moi au sein de l'Assemblée Communale sans jamais articuler aucun grief.

J'ajoute que l'Assemblée communale comprend une grosse majorité de Légionnaires ou d'amis de la Légion et qu'elle a à faire face à des difficultés de tous ordres. IL est fâcheux que certains membres du bureau, dont le Président, persévèrent dans une voie qui est contraire à cette Unité que réclame Monsieur le Maréchal. (...)"

... et le maire demande celle du Président de la Légion.

La tension était devenue telle entre le président de la Légion et le maire de Sommières que ce dernier décida de contre-attaquer. Il était essentiel en effet qu'il ne fût pas démis de ses fonctions, afin de pouvoir, sous le couvert de celles-ci, accomplir la mission que lui avait confiée non seulement son parti, mais surtout l'organisme de Résistance dont il dépendait, l'Armée secrète.

Il écrivit au préfet, le 26 septembre 41, la lettre suivante :  
"Monsieur le préfet. Je crois de mon devoir de vous faire le rapport ci-après :

Bien que mis en cause et attaqué très violemment au moment de la formation des municipalités par Monsieur le Docteur A., président de l'Action Française, promu au titre de président de la Légion, et bien que j'ai rencontré une hostilité marquée, non dans le cadre de la Légion, mais de la part de quelques membres du bureau, je n'avais pas cru devoir vous faire de rapport et me plaindre à ce sujet. Je pensais que dans

les heures difficiles actuelles, ces Messieurs reviendraient à une plus juste compréhension de leur devoir.

Il n'en est rien, et bien que l'assemblée communale compte un nombre important de Légionnaires, cette hostilité se poursuit et s'accompagne d'une propagande parlée en ville qui est intolérable. Ces Messieurs colportent tous les 2 ou 3 jours, la nouvelle, soit de ma démission d'office, soit de ma révocation, à la suite de rapports qu'ils ont adressés à Monsieur le Préfet du Gard, ou directement à Vichy.

(...) Je dois vous dire que dès la constitution du Bureau de la Légion, qui paraît plutôt un comité d'Action française, la municipalité a été considérée comme devant être sous les ordres de la Légion (...) L'assemblée communale responsable doit avoir le pas sur le bureau irresponsable de la Légion. Dans une ville comme Sommières où l'Action Française ne compte qu'un effectif d'une quarantaine de membres et n'est pas suivie par la population catholique libérale, il est inadmissible que cette minorité aspire à prendre les leviers de commande et prêche la désunion, contrairement aux ordres d'union et compréhension prêchés par notre Chef Monsieur le Maréchal Pétain. Je vous demanderais donc, monsieur le Préfet, instamment de faire rendre à la Légion sa vraie figure en mettant à sa tête un homme qui n'a jamais été chef de parti, qui a fait la guerre de 1914 sur le front de Salonique et qui vient de rentrer de captivité : Monsieur le Commandant Réveille, vétérinaire à Sommières et en constituant un bureau de la Légion qui ne fasse plus figure d'une organisation d'extrême droite. (...)"

Et le 13 octobre, lorsqu'il eut été informé de la pression provenant de la direction départementale de la Légion à son encontre, sous l'initiative du président local, et lorsqu'il sentit

que son maintien à la tête de la municipalité était très menacé, il écrivit au préfet une nouvelle lettre plus mesurée, petit chef-d'œuvre de diplomatie, où il élude ou justifie la plupart des faits qui lui sont reprochés, tout en semblant se conformer aux directives préfectorales et gouvernementales. "La plaque de la place Jean Jaurès a été enlevée le jour même de mon précédent rapport, dans le but d'accéder au désir qui m'avait été manifesté par la Légion, écrit-il. Je vous donne l'assurance que dans mes actes administratifs, et dans le souci d'assurer le calme et la tranquillité, je ne fais rien qui puisse prêter le flanc à la critique." En échange de cette bonne volonté, il renouvelle sa demande "de faire remplacer le Président de la Légion par une personnalité neutre et jouissant de la sympathie totale de la ville". "Je suis sûr, ajoute-t-il, que l'oeuvre de redressement national à laquelle nous sommes tous attelés en serait grandement facilitée".

En fait la plaque de la place Jean Jaurès avait été enlevée par des hommes de main de la Légion, mais la place ne fut jamais débaptisée officiellement. Après la Libération la plaque fut à nouveau apposée au cours d'une cérémonie où Raoul Gausson fit l'historique des événements qui s'étaient déroulés depuis 1919, date où le conseil municipal décida d'appeler la place des Halles, Place Jean Jaurès.

Les choses en restent là. Le préfet maintient le président de la Légion et le maire dans leurs fonctions respectives, sachant que ce dernier a toujours l'appui de la population. Néanmoins les incidents se multiplient.

### **La mort du lieutenant Hierlé.**

En mai 1941, les Allemands décidés à appuyer une révolte pronazie qui avait éclaté en Irak, exigèrent des autorités vichystes l'accès aux aérodromes français du Levant. Dès le 9 mai, les appareils de la Luftwaffe atterrissent sur les terrains français de Syrie. La riposte ne se fait pas attendre et le 8 juin, les forces anglaises du général Wilson associées aux troupes gaullistes du général Le gentilhomme attaquent les forces vichystes du général Dentz, haut-commissaire de France au Levant. De Gaulle voulant empêcher les Britanniques d'affirmer leur emprise sur les pays arabes, nomme le général Catroux haut-commissaire de la France Libre au Levant. Celui-ci proclame, le 8 juin, l'indépendance de la Syrie et du Liban. Le 21 juin, Damas tombe entre les mains des Britanniques. Les troupes vichystes sont submergées. Dentz réclame un cessez-le-feu et l'armistice est signée le 14 juillet à Saint-Jean-d'Acre. Cette lutte fratricide opposant les troupes gaullistes et vichystes fit un millier de morts entre les deux camps et provoqua une animosité antigauilliste et antibritannique chez les soldats aux ordres de Vichy et auprès d'une partie de la population française. Un jeune lieutenant sommiérois fut tué dans les rangs de l'armée vichyste. Il s'agit du lieutenant Hierle, garçon fort estimable, issu d'une famille sommiéroise avec laquelle nous avons toujours entretenu les meilleures relations. Le devoir du maire est d'annoncer le décès aux parents. Il le fait avec tous les ménagements possibles, mais il ne peut cacher son émotion et sa peine devant la détresse et l'amertume de cette famille si éprouvée.

Le président de la Légion décide alors, de son propre chef, d'organiser une manifestation sans vouloir se soumettre aux dispositions légales prévues dans de tels cas. Le maire, en l'absence d'instructions préfectorales, lui adresse, le 7

novembre 41, la lettre suivante - et il envoie le jour même au préfet le rapport ci-joint :

"Monsieur le Président

J'ai le devoir de vous faire connaître que toute manifestation publique donnée dans un lieu public, doit faire l'objet d'une demande d'autorisation demandée 5 jours à l'avance. Pour les conférences traitant de faits de guerre, ou de Monsieur le Maréchal Pétain, le texte doit être soumis à la censure.

J'ai le regret de vous informer que malgré mon avertissement verbal, vous ne vous êtes pas conformé à la loi que je dois faire respecter. Veuillez considérer votre conférence comme interdite tant que je n'aurai pas reçu des ordres contraires de la Préfecture à laquelle j'ai soumis le cas. Les affiches ne seront d'ailleurs apposées que lorsque Monsieur le Préfet aura pris sa décision."

"Monsieur le Préfet,

Je vous saisis d'un nouvel incident provoqué par Monsieur le Président de la Légion.

Il y a quelques jours il m'avait fait connaître verbalement l'intention d'organiser une conférence à l'occasion de la mort du Lieutenant HIERLE, tué en Syrie. D'après les informations prises auprès de vos services, je lui avais indiqué que cette conférence ne pourrait avoir lieu que sur une demande écrite, en voulant bien communiquer les grandes lignes développées par le conférencier, puisqu'il s'agissait d'un évènement se rapportant aux opérations militaires et à la guerre ; c'était les instructions de votre cabinet et de Monsieur Marcel PAIS de la censure. Cette communication lui avait été faite de la façon la plus cordiale, et les choses en étaient restées là.

Ce matin, à mon arrivée à la Mairie mon appariteur me montre un paquet d'affiches annonçant la conférence pour di-

manche soir au Théâtre des Variétés ; le nom du conférencier n'est pas noté, je sais toutefois que c'est Monsieur P., membre de l'Action Française qui doit parler.

Non seulement, Monsieur le Président, malgré mes avis, n'a pas cru devoir se soumettre aux formalités légales (ce qui pourrait paraître mesquin), mais il a tenu à me prouver une fois de plus qu'il considérait la mairie comme bien peu de chose, et je ne puis accepter cette façon de procéder.

Ou bien la Légion est au-dessus des lois et dans ce cas il n'y a plus qu'à lui laisser toute notre responsabilité et toutes nos difficultés administratives, ou bien le Maire que vous avez nommé a droit à certains égards.

Cet incident prouve une fois de plus le manque de compréhension de Monsieur le Président de la Légion, et je ne vous cache pas, Monsieur le Préfet, que j'ai trop d'autres soucis d'ordres généraux pour pouvoir accepter d'être considéré en tant que représentant de l'autorité gouvernementale comme une quantité négligeable.

Cette réunion publique est d'autant plus mal venue en ce moment, que les condamnations très sévères des communistes sommiérois ont produit un effet assez pénible dans le public. Il est fâcheux que toutes les occasions soient bonnes pour provoquer le trouble et la discorde dans les esprits.

Si cette conférence doit avoir lieu, je vous fais savoir que je n'y assisterai pas."

Le préfet lui téléphone de laisser faire la conférence. Celle-ci a donc lieu. Le maire n'y assiste pas et témoigne de sa sympathie à la famille en son nom personnel. Il ne veut pas cautionner par sa présence une tentative de "récupération politique" d'un évènement douloureux, dont l'exploitation

publique ne peut que jeter le trouble dans les esprits et diviser de plus en plus une opinion qui ne l'est que trop.

### **Vandalisme à la mairie.**

En octobre 41, quelques difficultés commencèrent à se faire sentir dans la distribution des fruits et légumes frais. Elles furent immédiatement exploitées par le secrétaire de la Légion, par ailleurs fonctionnaire d'État, qui amena quelques commères qu'il conduisit en délégation dans le cabinet du maire, où il tint des propos d'une violence inadmissible et d'une stupidité désarmante, répétant à tout bout de champ que "lui" était "national 100%" (ce qui laissait évidemment supposer que son interlocuteur l'était à un pourcentage bien moindre !) Le maire excédé par cet hurluberlu surexcité ne put s'empêcher de signaler, dans une lettre du 27 octobre 1941, l'incident au préfet et de demander une sanction contre son auteur." S'il m'était permis d'en apprécier le degré, je répondrais sans hésitation : qu'on le déplace," écrit-il.

En janvier 1942, un autre incident significatif opposa le président de la Légion au comité local du Secours national, organisation caritative nationale créée en 1940, que présidait Mme Lucie Gausson Randon, entourée d'un comité de dames bénévoles, nommées par M. Boissin président départemental. Cet incident est résumé dans une nouvelle lettre au préfet, le 24 janvier 1942 :

"J'ai le plaisir de vous faire connaître que la quinzaine du Secours National a permis une nouvelle fois à la population de montrer sa générosité et sa reconnaissance au comité local que préside Madame Gausson.

Suivant l'exemple que vous avez donné vous-même le premier jour, et dès que Madame Gaussen a su que le Président de la Légion, auquel elle avait proposé une action commune, tenait à suivre les ordres impératifs qu'il avait reçus (c'est-à-dire à organiser seul la collecte du 18), nous avons adressé à tous les commerçant, industriels, et à toutes les notabilités de la ville, la lettre incluse ; et nous sommes passés nous-mêmes, de porte à porte, faisant ainsi plus de 130 visites, ce qui a duré deux jours.

Nous avons, pour commencer, attendu la venue de monsieur Boissin qui devait faire un appel en faveur du Secours National le 15 à la Mairie. Or, tandis que le Président de la Légion assistait à la conférence, il avait donné des ordres pour mettre ses quêteurs en route, et dès le 15 après-midi, bien que la journée de la Légion ne fut que la journée du 18, la Légion passait de porte à porte.

Malgré l'intervention téléphonique de monsieur Boissin et un rappel à l'ordre, la Légion continuait sa quête le Vendredi 16 et le Samedi 17.

Le but poursuivi était évidemment en se présentant à domicile les premiers, au nom du Secours National, de créer une confusion (ce qui d'ailleurs s'est produit dans bien des cas), et de torpiller la collecte officielle du Secours National, dont le Comité local assure tout le travail matériel (distribution de vivres, magasin, secours, vêtements, quêtes, aide aux réfugiés-expulsés, visités à domicile, etc.).

Vous serez, Monsieur le Préfet, seul juge du procédé.

Les affronts que je puis recevoir de ces gens-là, personnellement sont peu de choses, je les méprise ; mais une attitude pareille envers Mme Gaussen et les dames du Comité du Secours National, est intolérable. J'estime qu'il était de mon devoir de vous mettre au courant.

Le résultat malgré ces manœuvres tortueuses, a dépassé de loin le résultat de 1940. La collecte officielle (y compris le versement municipal de 3 000 francs, voté par le Conseil) dépassera 35 000 francs (soit en moyenne 12 francs par habitant). La Légion a recueilli 14 000 francs, mais ce chiffre ne nous a pas été confirmé officiellement. Il représente 4 fr., 50 par habitant.

Comme toutes les sommes recueillies sont portées par le Secours National aux comptes des correspondants cantonaux, cela ferait une somme totale pour Sommières de 49 000 francs, soit 16 fr., 50 par habitant."

Plus grave est l'acte de vandalisme commis à la mairie en, mars 1942. S'étant introduit de nuit par effraction, des individus s'emparèrent du buste de la République qu'ils brisèrent à coups de marteau, ainsi que la photographie du président Lebrun, dernier président de la III<sup>e</sup> République. Le maire fit un rapport officiel de cet incident au préfet, dont il adressa copie au président du comité directeur de la Légion à Vichy et au président du comité départemental à Nîmes, en date du 18 mai 1942 :

"Monsieur le préfet,

(...) Monsieur le Président de l'Action française n'a pas hésité à envoyer deux de ses hommes de main se glisser à la mairie, à des heures où celle-ci est fermée au public, monter au 1<sup>er</sup> étage, dans la Salle des séances, emporter un buste de plâtre représentant la Liberté ainsi que la photographie du Président Lebrun, et faire détruire le buste à coups de marteau.

Ce geste a provoqué une réaction très vive dans la Ville qui était en grande majorité, comme vous le savez, républicaine et socialiste, et a motivé de nombreuses réflexions dont une

pénible à entendre : "le gouvernement ne trouve rien à nous donner à manger et préfère faire démolir les statues". Je vous avais saisi téléphoniquement de cette chose-là et vous m'aviez promis une enquête. Entre temps les auteurs de ce coup de main ont été arrêtés par le Gendarmerie et remis en liberté sur des ordres venus de Nîmes. Monsieur le Docteur A. en tant que président de la Légion, MM X et Y sont allés chercher les délinquants à la Gendarmerie et les ont accompagnés en ville en se livrant à une petite manifestation. Le soir il y a eu une réception à la Légion.

Je considère, Monsieur le Préfet, que cette façon d'agir porte atteinte au respect de l'autorité dont ces Messieurs devraient avoir plus de souci.

Ce n'est pas le moment en effet de provoquer des vexations que le Gouvernement a dû vouloir éviter, puisqu'il n'a jamais donné l'ordre d'enlever les bustes et les photographies aussi bien des mairies que des prétoires...

Monsieur le Président de la Légion a oublié, une fois de plus, que la Légion ne comprend pas que des "Actions Françaises", sans cela elle serait bien peu nombreuse et qu'il devrait faire preuve de plus de tact.

Je vous avais demandé d'intervenir pour qu'il soit remplacé à la tête de la Légion. Il serait souhaitable que vous reconsidériez cette question, car il est inopportun de laisser bafouer votre autorité personnelle, ainsi que celle de la gendarmerie et du Maire qui est votre représentant, et auquel je ne pense pas que vous ayez des reproches à adresser."

### **Menaces de mort.**

Toutes les tentatives de "déstabilisation" du maire ayant échoué, ses adversaires essayèrent de l'atteindre par une autre voie. Voici les faits :

Le 26 mai, mon père reçut une lettre de M. B. receveur des contributions indirectes d'Alès, qui l'informait de propos calomnieux avec menaces de mort tenus le 22 mai 1942 au théâtre municipal d'Alès, sous l'autorité du service de propagande légionnaire, au cours d'une réunion publique à caractère officiel.

Le sujet de la conférence était "la Franc-maçonnerie". Au cours de cette réunion-débat, raconte ce correspondant, "un certain Montaud", vice-président des "S.O.L" et membre de la Légion de Nîmes, "qui se disait être "un bourgeois de Nîmes" et qui masquait son regard derrière d'épaisses lunettes noires (à 23 heures !), a fait un appel au meurtre très caractérisé", citant "parmi ceux à pendre aux platanes, MM. Gausson maire de Sommières, Chapelle, directeur des Assurances sociales et Lacaux, procureur à Nîmes ", et se proposant "de faire des expéditions punitives avec 50 individus de son genre. Il a tellement pris la responsabilité de ses paroles, note M. B. qu'il a demandé à la salle de les répéter."

Il ressortait donc de ces propos publics que le maire de Sommières appartenait à la franc-maçonnerie et devait être pendu haut et court, lors d'une expédition punitive programmée. Or il s'agissait d'une affirmation erronée. Le maire de Sommières n'a jamais appartenu à la franc-maçonnerie, car il n'était pas dans son caractère de s'inféoder à une société quelconque, susceptible de lui faire approuver éventuellement des décisions qu'il aurait pu réprouver. De plus, s'il avait appartenu à la franc-maçonnerie, il n'aurait jamais été

reconduit dans ses fonctions de maire en 1941, en raison des mesures prises par Vichy contre les francs-maçons.

Il prit néanmoins ces propos au sérieux et déposa une plainte au procureur de la République le 12 juin 1942. "Je considère ces menaces comme une provocation au meurtre d'autant plus dangereuse que nous vivons dans une époque particulièrement troublée", écrit-il à ce dernier. Et il envoie copie de cette plainte au président du comité directeur de la Légion à Vichy, en lui rappelant à nouveau les tensions qui caractérisent les relations entre la municipalité et la Légion et en concluant : "J'estime qu'il faut mettre fin à cette situation et je regrette de constater que l'Administration est rendue extrêmement difficile par ces quelques personnes qui paraissent ne pas avoir compris le véritable sens des paroles du Maréchal."

Je n'ai aucun document sur les suites données à cette plainte et sur l'épilogue de cette affaire, mais le maire échappa à la pendaison.... et resta en place. Il fallait donc l'attaquer sur un autre front.

### **Le maire et le "Tribunal" de la Légion.**

Ses adversaires essaient alors de l'évincer de la Légion des combattants. En effet une démission ou une radiation de cet organisme contribuerait largement à l'affaiblir vis-à-vis des pouvoirs publics et, espèrent-ils, le contraindrait à abandonner ses fonctions municipales. Ainsi fut fait et sous un prétexte futile et fallacieux, il reçoit, le 29 août 1942, la lettre suivante, rédigée par le président de la Légion et adressée au "Légionnaire R.G." (la nuance est à souligner !)

"Monsieur.

Il m'a été rapporté par des personnes dignes de foi, que dans la matinée d'hier dimanche 23 août, devant votre domicile, vous avez refusé un insigne de la vente organisée par la Légion, au profit des prisonniers, à l'occasion de son 2ème anniversaire, dans les circonstances suivantes :

Vous avez demandé, en prenant l'insigne, par qui avait été organisée la vente et, apprenant que c'était par la Légion, vous avez rendu l'insigne aux vendeuses en disant : "La Légion, j'en ai assez !"

Je suppose, si les faits sont exactement rapportés par les témoins qu'après une opinion aussi nettement exprimée, vous savez ce qui vous reste à faire pour mettre vos actes en accord avec vos pensées intimes.

Votre démission de Légionnaire s'impose et je vous serai reconnaissant de ne pas m'obliger à demander votre radiation d'un groupement ou de pareils propos ne sont pas admis.

J'attends une réponse immédiate."

La riposte ne se fit pas attendre. Dans sa réponse datée du 4 septembre, Raoul Gaussen, après avoir rectifié les propos qu'il avait tenus (il avait dit exactement : "La Légion de Sommières, je n'ai plus aucune relation avec elle" ...), et rappeler les nombreux griefs qu'il a à l'égard de la Légion de Sommières, conclut : "Comme je considère avoir fait preuve d'un véritable esprit légionnaire, je me permettrai de vous dire que je n'ai pas besoin de vos conseils. Légionnaire je suis, Légionnaire je reste ; mais si vous vous obstinez, et si vous avez le courage d'avouer publiquement que la Section de la Légion de Sommières ne doit représenter que les opinions d'extrême droite, vous pouvez me radier, je ne m'en porterai pas plus mal."

Les choses n'en restent pas là et le maire est convoqué devant le tribunal d'honneur départemental de la Légion par une lettre du 15 novembre 42, "Malgré l'incommodité des déplacements actuels, le Tribunal espère que vous répondrez à sa convocation, écrit le Président de ce Tribunal, à moins que, comme vous en auriez manifesté le désir, vous vouliez vous désolidariser complètement de la Légion en remettant votre démission et votre insigne et votre carte".

Mais le maire ne se présente pas à cette convocation, comme il s'en explique dans le dossier daté du même jour adressé au président départemental de la Légion à Nîmes, accompagné d'un mot personnel. "J'ai bien voulu répondre par déférence pour la Légion, mais je considère que le conflit sort du cadre de son tribunal, puisque c'est un conflit administratif qui évolue depuis la création de la Section de Sommières", affirme-t-il.

Le président de l'Union départementale tente malgré tout de le convaincre de répondre à cette convocation, l'assurant que ce Tribunal, est un "organisme indépendant... créé précisément pour juger impartialement les questions entre légionnaires », devant lequel il peut "se présenter en toute loyauté"(lettre du 26 novembre ). Le 10 décembre, le Président du Tribunal le prie à son tour de se présenter, l'assurant qu'il sera entendu "avec le plus grand esprit de conciliation".

Le 15 le maire confirme à nouveau qu'il ne se présentera pas, estimant que "la plainte déposée" par le président de la Section de Sommières "n'a qu'un caractère personnel" et qu'il

se "refuse à le suivre dans la procédure qu'il a cru devoir engager".

Une dernière tentative, le 17 décembre, du chef départemental de la Légion à Nîmes -"Je vous demande et je me permets d'insister de ne point refuser d'être écouté par de Tribunal qui est en dehors de toutes polémiques"- n'a pas plus de résultat.

Le 23 décembre, Raoul Gaussen met un point final à l'opération, en rappelant fermement sa position : "Je ne doute pas un seul instant, écrit-il, de l'impartialité des membres du Tribunal d'Honneur. Il ne serait donc être question de manque de déférence à leur égard. Il n'existe pas un conflit entre deux légionnaires, il n'y a donc aucune dissension d'ordre intérieur (...) Je maintiens donc mon point-de-vue: c'est un conflit administratif, et c'est à la Légion du Gard, de prier le Président de Sommières de se conformer aux instructions maintes fois renouvelées par le Maréchal lui-même". Et il ajoute en post scriptum: "Actuellement la tâche des Maires est remplie de trop d'angoisses et de difficultés de tous ordres, pour qu'ils puissent se dessaisir de l'autorité administrative qui leur est nécessaire. Ils auraient plutôt besoin dans leur tâche de l'aide des Sections de Légion, au lieu de mesquines controverses dans le genre de celle-ci".

## **VII. 1943-1944 : la Résistance et la clandestinité.**

En cette fin 1942, un certain nombre d'évènements va bouleverser le paysage politique de la France.

En réponse au débarquement allié en Afrique du Nord, les Allemands occupent la zone libre le 11 novembre. Le maréchal émet de vives protestations devant cette violation flagrante de l'armistice, mais l'armée d'armistice, forte de 100 000 hommes, reste impassible. Tout le sud passe sous le contrôle de l'occupant en moins de 24 heures. On peut considérer qu'à cette date Vichy perd son semblant de souveraineté et que la Révolution nationale a vécu. Le 27 novembre, la flotte française se saborde à Toulon. Le gouvernement de Vichy n'a plus ni empire, ni flotte, ni souveraineté nationale. Laval n'est plus que le chef d'un Etat satellite du grand Reich. Au cours d'une entrevue, le 15 décembre 42, le Fuhrer déclare lui faire entière confiance, mais il doit se soumettre à toutes les exigences allemandes. Il crée la Milice, émanation du service d'ordre légionnaire, dont les orientations sont aux antipodes de l'esprit qui avait présidé à la création de la Légion, et dont la plupart des membres se sont déjà depuis longtemps mis en sommeil.

La Milice, formation paramilitaire armée, est chargée en effet de lutter aux côtés de la police allemande contre la résistance de plus en plus active et le maquis. Elle recrutera presque exclusivement parmi les éléments douteux de la population, encadrés par quelques militants fanatiques, et deviendra l'exécuteur des basses oeuvres de la Gestapo, allant jusqu'à devancer ses désirs. Laval est le chef de la Milice et Joseph Darnand, glorieux combattant de la guerre de 14-18 mais aveuglé par une haine viscérale de la République et, bien que récusant le nazisme, farouche partisan d'une collaboration sans faille avec l'Allemagne hitlérienne, en est le secrétaire général. L'Allemagne se bat sur tous les fronts et manque de plus en plus de main d'œuvre. Sauckel, chargé par Hitler d'en

recruter en France, réclame 250 000 travailleurs dans les six premiers mois de 1943, assujettis à un "service du travail obligatoire" imposé au gouvernement Laval et concernant les jeunes Français des classes 40, 41, 42. Il est prévu quelques cas d'exemption pour ceux dont la présence en France est indispensable, en particulier certains agriculteurs ou ouvriers spécialisés et les étudiants en médecine de la classe 1941 affectés dans les hopitaux français. Bien que les primes soient alléchantes et le salaire convenable, les Français essaient, par tous les moyens, d'échapper au STO. Cependant au printemps 43, plus de 500 000 travailleurs ont dû partir. Ils ont eu pour toute contrepartie, au titre de "la relève", la libération de 100 000 prisonniers et de 12 000 malades. Sur les 250 000 travailleurs exigés par Sauckel pour les mois suivants, seuls 170 000 ont gagné l'Allemagne et, à partir d'octobre 43, tous les départs sont suspendus, ces mesures coercitives ayant eu pour effet de grossir les effectifs des maquis où de plus en plus de jeunes se réfugient.

Tous ces événements ont d'importantes répercussions sur la vie municipale et accroissent les difficultés auxquelles la municipalité doit faire face en 1943 et 1944. Outre les tracas liés aux problèmes de ravitaillement de plus en plus épineux, la ville doit subir l'occupation des troupes allemandes qu'il faut héberger, faire appliquer la loi sur le service du travail obligatoire en essayant d'en atténuer la rigueur et passer d'une résistance administrative à une résistance active, en organisant les maquis, en les ravitaillant et en les armant, en vue d'une libération qui semble de plus en plus probable dans les mois à venir. Cette période est pour le maire et les éléments résistants de sa municipalité la plus difficile et la plus périlleuse, en raison de l'engagement implacable de la Milice aux côtés des

forces d'occupation, des expéditions punitives qu'elle entreprend contre le maquis, n'hésitant pas à dénoncer à la police allemande tous ceux qu'elle soupçonne d'activités résistantes, et qui sont évidemment de plus en plus nombreux.

Cette "fuite en avant" des desperados de la collaboration entraînera à nouveau une lutte fratricide entre Français, responsable de morts inutiles de part et d'autre et préparant des règlements de compte sanglants, tout cela sous l'œil intéressé des Allemands qui n'en demandaient pas tant et qui n'ont pour la Milice et autres collaborateurs qu'une piètre estime, comme on l'apprit plus tard.

### **Les premiers résistants.**

Dès 1941, Raoul Gausson dans le cadre de "l'Armée secrète", regroupe les premiers éléments de la Résistance sommiéroise. Il s'adresse à des amis sûrs et j'imagine qu'il a dû longuement réfléchir avant de les contacter en raison des risques courus par tous. D'abord Marcel Benoit, Alexandre Demontoy et Louis Furestier. Ce groupe de quatre personnes s'élargira en 1943, en incluant le groupe formé au Sud Électrique, à MM. Marcel Gaime qui remplacera Raoul Gausson quand celui-ci devra passer dans la clandestinité, Georges Triaire, Louis Cournet, Louis Touzellier, Antoine Lopez, Émile Martin, Henri Betton, André Fournier, Fulgence Campo, Julien Odilon, Charles Brun, Carillon, Paulet, Raffinesque, de Saint-Bauzille-de-Montmel.

Ces hommes d'origines politiques diverses n'ont en commun que d'être des Français animés de la même volonté de résister à l'occupant et de l'en chasser du territoire national,

tacitement d'accord pour faire abstraction de leur propre appartenance politique, jusqu'à ce que l'occupant soit définitivement neutralisé et que les libertés démocratiques soient rétablies. Cette équipe de Résistance ne se réunit jamais ; au début, chacun ignore que son voisin a été contacté par le maire. Lui-même est en rapport avec l'AS et non avec le Front national, mouvement spécifiquement communiste qui recrute dans tous les milieux sociaux, politique et religieux et refuse toute fusion avec d'autres organes de la Résistance. Comme l'écrit Aimé Jeanjean dans son étude très documentée sur "Des années difficiles à la Libération" (Sommières et son histoire, 1994) "par l'action de ses troupes, les FTP, et sa propagande incessante, il répandit largement les mots d'ordre d'action immédiate, de grève, et d'insurrection nationale". Le Front national voulait apparemment se démarquer des autres mouvements, dont l'AS d'obédience gaulliste, pour pouvoir peser à la Libération sur la nouvelle orientation politique qu'il voulait imposer au pays.

Pour l'instant nous n'en sommes pas là. L'équipe de Sommières est soudée, le maire est en rapport avec tous les membres de son réseau infiltrés à la préfecture, à la mairie de Nîmes, dans les administrations, la gendarmerie et les organismes confessionnels (clergé catholique, dont l'abbé Portier à Sommières, et Église réformée). De plus, il est habilité à décrypter les messages radiophoniques de la France libre, concernant les parachutages d'armes, de vivres, d'appareillages radios et de médicaments. Ce réseau bien structuré ne tarde pas à être efficace. En effet, fin 41, bien avant que la Milice ne fût constituée, le Service d'ordre légionnaire projeta un coup de force dans toute la France non occupée. Pour Sommières il s'agissait de s'emparer de la

mairie, de s'assurer de la personne du maire et de l'exécuter. Le maire est informé par un de ses contacts et connaît le jour où l'opération doit avoir lieu. De petits groupes de résistance armés se forment alors, l'un dans le quartier de la Violette sous la direction de Demontoy, l'autre rue du Général Bruyère sous la direction de Marcel Benoit. Le maire est sur ses gardes. Mais l'opération ayant été annulée "in extremis" par les hautes instances du SOL, rien ne se produit.

Ce fut la première alerte à laquelle fut confrontée le noyau de résistance armée sommiéroise. Elle eut le mérite de tester le fonctionnement de ce réseau embryonnaire, répétition générale d'une mobilisation rapide et efficace des forces armées de la Résistance qui s'illustreront par la suite au sein du maquis Aigoual-Cévennes dans la lutte contre la Milice et dans la libération de Sommières.

### **La chasse aux communistes.**

Après ce retour en arrière nécessaire pour comprendre la genèse de la résistance active sommiéroise et son organisation, revenons aux années 1943 et premier semestre 1944.

Le maire et son conseil sont toujours en place en dépit de toutes les tentatives de déstabilisation. Le maire sait qu'il a toujours la confiance de la population, qu'il peut s'appuyer sur une résistance locale déterminée et bien structurée. Il a en face de lui le pouvoir public représenté par le préfet avec lequel il faut finasser sans arrêt, mais qui, faute de mieux, a dû se résoudre à le laisser provisoirement en place. Il a contre lui un noyau dur de miliciens fanatiques, armés, bien décidés à avoir sa peau et qui ne reculeront devant rien pour y parvenir. Cette situation

très inconfortable engendre de multiples incidents, en particulier, parmi les plus graves, ceux qui se dérouleront en mars 1943 à l'occasion du départ d'un groupe de jeunes pour le STO, rapportés par A. Jeanjean et M. Benoit. Déclenchée par un groupe de miliciens locaux, qui avaient agressé la veille des jeunes devant partir pour le STO, une bagarre oppose au moment du départ les amis et les familles de ces derniers aux agresseurs. Le chef de la Milice et quelques miliciens qui avaient jugé bon d'intervenir sont pris à partie par la population, molestés et blessés. Le préfet immédiatement prévenu par la famille d'un milicien arrive aussitôt sur les lieux, accompagné du commissaire de police Jouve du colonel Dire chef de la Milice départementale, du capitaine Orsatelli et du commandant Duval. Le préfet interpelle Raoul Gausson et le somme de lui donner la liste des suspects que toute mairie est tenue de fournir. Le maire indique que cette liste n'existe pas, puisqu'il n'y a aucun suspect dans la commune. Mais l'adjutant de gendarmerie rassure le préfet : il possède sa propre liste, qu'il met à sa disposition. Le lendemain, dix personnes sont arrêtées et conduites à la Maison d'arrêt de Nîmes. Il s'agit de MM. Valette, Besson, Olivier, François, Rousset père et fils, Gravat Martinez, Allègre et Gras. On peut lire dans le journal L'Éclair du samedi 27 mars 1943, à la rubrique "sanctions administratives", le communiqué suivant : "A l'occasion du départ en Allemagne des travailleurs désignés au titre du service obligatoire du travail, des incidents s'étaient produits dans la commune de Sommières. M. Angelo Chiappe, préfet du Gard a fait aussitôt prononcer l'internement de sept personnes de cette localité. Trois autres personnes, déférées au Parquet pour le même motif ont fait l'objet, après jugement, d'une sanction administrative identique".

Après des périodes de détention plus ou moins longues, ces personnes seront toutes libérées et échapperont à la déportation.

Mais comme le relate A. Jeanjean, l'affaire n'est pas terminée et le 30 mars l'adjudant de gendarmerie convoque onze notables de la ville, dont le maire, en vue de découvrir les activités politiques subversives dans Sommières. Le chef de la Cohorte des miliciens dénonce 44 personnes dont deux femmes ; le président de la Légion en dénonce 26, dont quatre femmes ; les autres témoins ne croient pas à l'existence d'un réseau communiste et évidemment ne citent aucun nom; quant au maire, il tombe des nues, prétendant que si un réseau subversif existait à Sommières il le saurait. Voici in extenso sa déposition :

"Au sujet des incidents qui se sont produits à Sommières, le 12 mars 1943, je suis absolument certain qu'il n'y a aucune action communiste qui se soit exercée. Les jeunes gens ont chanté l'Internationale, mais aussi autre chose. L'intervention des deux miliciens qui sont d'ailleurs les mêmes qui ont produit les incidents de la Mairie (bris de l'effigie de la République) et qui ont cru pouvoir jouer un rôle de policiers sont au début de l'incident. Le départ des jeunes gens pour le travail obligatoire a fait le reste. Depuis la dissolution du parti communiste et depuis l'arrestation des cinq condamnés, pour distribution de tracts, toute activité communiste avait cessé à Sommières et n'a pas repris. Nous ne relevons aucune inscription sur les murs, ni aucun placard. Il peut rester quelques communistes surtout parmi les éléments étrangers, mais leur action est nulle".

A la suite de l'audition de ces onze notables et en dépit des dénonciations du chef de la Cohorte des Miliciens et du président de la Légion, l'adjudant de gendarmerie conclut :

"Au cours de notre enquête, malgré de nombreux sondages qui ont porté sur toutes les personnes dignes de foi, il ne nous a pas paru possible de trouver trace d'association communiste ou de réunion clandestine. Les personnes douteuses sont très sévèrement surveillées et font l'objet de contrôles fréquents."

Le 1er avril 1943 à 20 heures

Signé Coursier

### **Le maquis Aigoual-Cévennes.**

Cette affaire, les arrestations opérées, la dénonciation de patriotes résistants par la Milice, la pression exercée par la résistance créent un climat de plus en plus tendu. La moindre étincelle pourrait mettre le feu aux poudres, mais il est encore trop tôt. Les renseignements venus de Londres montrent que les alliés ne sont pas prêts pour l'assaut final, qu'il faut temporiser, grouper, armer et fédérer les organisations de Résistance et les entraîner. Ce sera la tâche écrasante des responsables régionaux et nationaux de la Résistance pendant les derniers mois de 1943 et le premier semestre 1944.

Le groupe de Résistance de Sommières dépend de l'Armée secrète du Gard que dirige, jusqu'en mai 1943, Albert Thomas, mais il rejoindra par la suite l'équipe Rascalon. René Rascalon, dont le grade de commandant sera homologué après la guerre dans l'armée régulière, est un homme d'origine modeste. D'une intelligence rare, il possédait au plus haut point le sens de l'organisation et du commandement. Il fut chargé par

l'AS du Gard d'organiser le premier maquis du département. Sa réussite lui valut d'être nommé chef maquis du département. Le général Zeller, commandant la 16<sup>e</sup> région militaire, préfaçant son ouvrage sur le maquis FFI Aigoual-Cévennes, écrit: "Je remercie l'auteur de ces lignes de m'avoir permis de retrouver par sa lecture les sentiments qui nous animaient et d'avoir, d'une manière impartiale, souvent tragique, parfois pittoresque et toujours vraie, sans aucune idée politique et sans préjugé, écrit cette page d'épopée où nos enfants trouveront l'exemple du vrai patriotisme et du sacrifice pour le pays"

Rascalon lui-même écrit à la fin de son avant-propos :

"Je vais donc essayer de vous montrer en toute justice pour que vous les distinguiez, les véritables hommes du maquis, ceux qui ont eu les peines et les souffrances et peu souvent la gloire ou les honneurs, parce que trop modestes pour les solliciter et pour faire du bruit autour de leur nom ou de leurs actes."

En mars 43, René Rascalon décide d'organiser une structure d'accueil pour héberger les réfractaires au STO de plus en plus nombreux. Il installe son camp dans un premier temps à Aire de Côte. Mais le maquis d'Aire de Côte est attaqué et dispersé au prix de lourdes pertes (cinq morts, de nombreux blessés, des arrestations et 39 déportations en Allemagne). Les rescapés se joignent au groupe de Lasalle, dont l'un des chefs, Marcel Bonnafous dit Marceau, sera abattu au Vigan le 10 août 1944. Le maquis de Lasalle fusionne, le 12 juillet, avec celui de Soureilhade, dans la commune de Valleraugue, dirigé par le pasteur Olivès. Cette nouvelle formation sera le maquis "Aigoual-Cévennes", en rapport, entre autres, avec le groupe de résistance de Sommières, qui

contribuera à assurer sa logistique. Le maire de Sommières lui procure 40 à 70 cartes d'alimentation par mois, le ravitaille en vin, confectionne de "vraies" fausses cartes d'identité pour permettre aux jeunes d'éviter le STO, communique avec la radio de la France libre par l'intermédiaire d'Albert Thomas. Marcel Benoit se dépense sans compter pour assurer la liaison entre la mairie et le maquis.

Sommières est occupée par un détachement allemand du génie, d'avril à septembre 43. Nous ne reviendrons pas sur cette période d'occupation décrite avec une grande rigueur par A. Jeanjean (*Sommières et son histoire*). La documentation qu'il fournit montre suffisamment les problèmes que le maire dut résoudre. Il semble, paradoxalement, que cette période ait assuré une tranquillité relative au sein de la population: du côté allemand, les consignes étaient de se conduire correctement et du côté du maire, d'éviter tout incident afin d'exclure tout ce qui pourrait compromettre l'organisation de la Résistance et la sécurité des maquis.

Au départ des Allemands, la Milice se déchaîne contre les maquis et les organisations de résistance. Expéditions punitives, dénonciations aux autorités allemandes, arrestations arbitraires, exécutions sommaires... tout était bon pour traquer et détruire ceux qu'ils appelaient "les bandits", les "traîtres à leur pays" , les "terroristes" ... préparant ainsi les représailles qui ne manqueraient pas de les atteindre bientôt. En effet, la défaite des Allemands ne faisait plus aucun doute dans l'esprit de la population.

En septembre 1943, un évènement douloureux endeuilla la commune. Le car Montpellier-Alès, à un passage à niveau

non fermé, fut percuté par un autorail. Il y eut plusieurs victimes, parmi lesquelles mon ami Alain Radier, étudiant en médecine. Mon père se rendit immédiatement sur les lieux et eut la douleur de recueillir ses dernières paroles et de le voir mourir dans ses bras. Il en fut bouleversé.

### **M. et Mme Lambert partent en voyage.**

Raoul Gaussen, qui était membre du Directoire du Gard sous la direction du Dr Salan sait que ses jours sont comptés. Ses "contacts" lui commandent la plus grande prudence, la plus grande discrétion et lui conseillent de préparer son passage dans la clandestinité - ce qu'il fait ! Ses "vrais faux" papiers sont prêts pour lui et son épouse : ils s'appelleront M. et Mme. A. Lambert. Mais il ne peut se résoudre à partir, à quitter un poste où il se sent de plus en plus utile, si près du but, si près d'un dénouement heureux pour son pays, qui le paiera largement de tous ses efforts, de toutes ses peines et de tous les risques qu'il a dû prendre.

Les évènements lui forcent la main. Dans l'après-midi du 22 mai 1944, une "traction avant" noire occupée par quatre hommes en uniforme, parlant un français impeccable, s'arrête devant son domicile. Deux des occupants demandent à ma mère qui les reçoit de voir le maire. Mon père se trouvait alors à son mazet et peut rentrer d'un moment à l'autre. Ma mère a la présence d'esprit d'envoyer son employée Marcelle Martinez à la rencontre de mon père, avec pour consigne de l'empêcher de rentrer chez lui avant la nuit. De son côté et pour gagner du temps, elle dit aux visiteurs que son mari est à Nîmes et ne rentrera que tard dans la soirée, mais qu'ils pourront le voir le lendemain matin à 9 heures. Les hommes partent et lui disent

qu'ils reviendront le lendemain matin. Tout cela avec la plus grande correction et la volonté manifeste de ne pas "effrayer le gibier", prétextant qu'ils désiraient le voir pour des questions d'ordre administratif.

Peu après leur départ, l'abbé Sauvan, curé de Sommières et favorable à la Résistance, demanda à être reçu par ma mère et lui dit à peu près ceci : "Madame, j'ai entendu cet après-midi en confession un officier autrichien, qui me déliant du secret de la confession, m'a prié instamment de prévenir le Maire de Sommières qu'il était condamné à mort et serait arrêté le lendemain. Il doit fuir immédiatement et se cacher." En dépit de l'émotion compréhensible suscitée par cette révélation, ma mère prépare immédiatement ses bagages veillant à ce que rien ne puisse les identifier. Dès le retour de mon père tout est prêt pour entrer dans la clandestinité. La garde de la maison est confiée à Marcelle Martinez, employée intelligente, sûre et très dévouée qui devra aussi veiller sur ma grand-mère Mme H. Gaussen, alors âgée de 80 ans. "M. et Mme Lambert" partent dans la nuit accompagnés à la gare de Nîmes par leur cousin Charles Gaussen. Ils prennent le premier train en partance sans destination bien définie, et organisent ensuite un périple de quatre mois, veillant à ne pas rester trop longtemps au même endroit. Mon frère Max entre dans la clandestinité et moi-même, à Paris, quitte mon domicile habituel. Comme prévu, le lendemain matin la Citroën noire s'arrête à nouveau devant la maison, les occupants entrent et ne trouvent que Marcelle Martinez et ma grand-mère qui leur fait part de l'absence de mes parents partis précipitamment pour une raison familiale. Il disparaissent furieux et beaucoup moins courtois ...

De son côté, Raoul Gaussen ne fut qu'à demi surpris par ce qui lui arrivait. Depuis plusieurs semaines il s'y attendait. Il avait conscience d'en avoir assez fait pour s'attirer une sanction des plus sévères à laquelle il n'aurait pu échapper sans cet événement fortuit qui lui sauva la vie. Il n'en est pas quitte pour autant. Ses adversaires qui n'ont pu s'emparer de lui et de son épouse l'attaquèrent par le biais de sa famille espérant, par un ignoble chantage, l'amener à se rendre.

### **Trois personnes en otage.**

Le 26 juillet au matin, Mme Hippolyte Gaussen, sa mère Charles Gaussen son cousin germain, et Marcelle Martinez son employée sont embarqués dans une camionnette bâchée accompagnée de Mmes Pin mère et fille, et de M. Hatchwell - ces trois dernières personnes seront dépouillés de tous leurs biens et lâchement massacrées, tandis que M. Charles Gaussen, Mme Hippolyte Gaussen et Mlle Martinez seront conduits à Alès au fort Vauban et incarcérés dans deux cellules, Mme Gaussen et Marcelle Martinez ensemble, Charles Gaussen dans une autre cellule. Marcelle Martinez a bien décrit ces trois jours d'incarcération, faits essentiellement d'interrogatoires pour savoir où se cachait Raoul Gaussen. Elles n'en savaient évidemment rien, et ma grand-mère répond avec humour à un interrogatoire "Mon fils a 57 ans ; il est assez grand pour savoir où il va et ne me demande pas la permission !" Les prisonniers sont transférés à l'Hôtel du Luxembourg, siège de la gestapo où ils passèrent la nuit puis seront finalement libérés grâce à l'intervention du maquis. L'arrestation des Gaussen et de Mlle Martinez, après la fuite quelques semaines auparavant du Maire et de sa femme, fait grand bruit dans Sommières d'autant plus que la population en est avertie par l'avis suivant, affiché

sur la porte de la mairie : "Si dans trois jours, à partir du vendredi 28 juillet et jusqu'à lundi soir minuit, M. Raoul Gausсен ne s'est pas présenté à Sommières au siège de la Kommandantur, Mme Hippolyte Gausсен sa mère et M. Charles Gausсен son cousin seront fusillés." Raoul Gausсен ne sait rien de cette affaire. Mon frère Max et moi ignorions où nos parents se trouvaient et personne n'est en mesure de les prévenir, sans cela mon père se serait rendu et c'en était fait de lui. Mais la résistance sommiéroise réagit aussitôt. Marcel Benoit se rend à l'Espérou pour alerter les gens du Maquis Aigoual Cévennes. Rascalon lui remet une note qu'il a dictée à Marceau, informant les autorités allemandes que si elles mettent leur projet à exécution, 15 prisonniers allemands, dont trois officiers capturés à Pont d'Hérault le 18 juillet, seront passés par les armes. Le message est transmis à la Kommandantur et il semble que l'effet soit immédiat, car les trois otages sont libérés le 31 juillet à 15 heures.

Dans la relation que font Jeanjean et Benoit. les responsables du Maquis Aigoual Cévennes, Rascalon et Marceau ne font état que de 15 allemands dont 3 officiers qu'ils auraient fusillés si les otages n'avaient pas été relâchés. Or dans une lettre adressée le 20 aout 1945 à ma mère par le pasteur Olivès il serait question de 50 Allemands à fusiller ; "Kolossal coup de bluff..." écrit Olivès. 15 ou 50 qu'importe ! Seul compte le résultat et l'attestation des faits par leurs auteurs. Voici le témoignage du pasteur Olivès:

"(...) Je me souviens qu'un jour un jeune homme vint à l'Espérou me dire que votre belle-mère, votre parent et votre bonne avaient été arrêtés. Que les Allemands exigeaient que M. Gausсен vienne se livrer sinon ces personnes seraient exécutées le dimanche "X". Ce jeune homme me demandait de

venir attaquer Sommières pour délivrer ces personnes mais je lui fis savoir que nous ne pouvions agir ainsi car nous avions une ligne de conduite à suivre en ce qui concernait les actes militaires et que nous devions nous en tenir là. Conscient alors que les Allemands ne craignent que le "Kolossal" et réfléchissent si on ose parler plus fort qu'eux, je fis immédiatement taper une affiche sur laquelle je faisais savoir aux occupants que si les personnes désignées ci-dessus étaient fusillées le dimanche X, aussitôt 50 officiers et sous-officiers faits prisonniers par le Maquis seraient exécutés. Bien entendu je mis sur l'affiche force tampons et cachets du Maquis. Je ne me souviens pas exactement de la suite, mais je sus par la suite que les personnes en question furent relâchées (...)" . A la faveur de cet événement un individu douteux de nationalité française, en cheville avec un Waffen SS cupide extorqua à la famille de Charles Gausson une rançon qui ne modifia en rien le dénouement de l'affaire, puisque la libération des otages sur l'intervention du maquis eut lieu une heure avant son versement. Il s'agit d'une simple escroquerie imaginée par des voyous désireux d'exploiter pour leur propre compte un événement dramatique.

À Sommières l'effervescence est à son comble. Le Maire a disparu le 28 mai. Le conseil municipal se réunit le 14 juin 1944. Sont présents : M. Aumeras l'adjoint faisant fonction de maire, MM. Raze, Mme Bouchet, Mme Lombard-Dumas, MM. Arbousset, Carrière, Ildevert, Mourier, Ressay, Salem, Salle, Rey. Excusés : Michel Roux, Raoul Gausson (Maire), M. Aumeras est nommé 1er adjoint au Maire en remplacement du Dr Radier démissionnaire. Par arrêté préfectoral M. Benezet est nommé conseiller municipal en remplacement de M. Radier. M. Aumeras au cours d'une petite allocution amicale et

courageuse déclare : "En ouvrant la séance, le conseil dirige sa première pensée vers M. Raoul Gausсен qui est éloigné de Sommières depuis un mois environ, et espère qu'il retournera bientôt et que sa santé n'aura pas souffert." M. Aumeras exprime le vœu que "M. Gausсен reprenne sa place dès que les circonstances le permettront".

Ce fut la dernière séance du conseil municipal de Sommières avant les événements liés à la libération du pays. M. Aumeras assura donc les fonctions de Maire jusqu'à ce qu'une délégation provisoire nommée par le comité de libération assure la relève. Il doit faire face tant bien que mal aux conséquences des combats qui eurent lieu entre le 31 juillet et fin août 1944 à Sommières et dans la région et qui aboutirent au départ définitif des troupes d'occupation. Mon père, de sa retraite, en connut plus tard les péripéties, et eut la satisfaction de savoir que les groupes qu'il avait mis en place, auxquels se joignirent d'autres résistants venus du maquis s'étaient battus courageusement et que Marcel Benoit et ses amis avaient pleinement justifié la confiance qu'il avait mise en eux. Apprenant la mésaventure survenue à sa mère, à son cousin et son employée et son heureuse issue, il se dit "très flatté de l'importance que les Allemands attachaient à sa capture" !

### **Passation de pouvoir.**

La passation des pouvoirs entre l'ancienne municipalité que présidait M. Aumeras, 1er adjoint, en l'absence de mon père se fit de la façon suivante. Dès la libération de Nîmes, le comité de Libération, à la hâte, confirma provisoirement M. Aumeras dans ses fonctions, jusqu'à ce qu'une délégation municipale provisoire fut désignée. Elle le fut le 30 août et M. François en fut nommé président. Au cours d'une réunion exceptionnelle du conseil, Monsieur Aumeras transmit les pouvoirs à M. François en ces termes d'une grande dignité qu'il me plait à rapporter

"Je suis heureux de transmettre à Mr FRANÇOIS les pouvoirs que m'a donnés il y a huit jours le Comité formé sous la pression des événements.

Mr FRANÇOIS sait toute l'estime que je lui porte.

Si vous permettez, Monsieur le Président, je dirai maintenant un mot en faveur de Messieurs DEMONTOY et NORMAND qui furent mes collaborateurs immédiats au sein du comité provisoire : l'un et l'autre ont fait montre d'un cran, d'une activité et d'un dévouement dignes de la période difficile que nous traversons ; qu'ils reçoivent ici l'expression de mes remerciements.

Je dirai aussi un mot de gratitude pour Monsieur Charles GAUSSEN que les événements ont chargé d'une œuvre humanitaire et d'une œuvre d'entraide auxquelles il s'est consacré sans limites : il a su tirer parti de tout, de rien faisant quelque chose, provoquant autour de lui, par son action de nombreux dévouements.

Pour terminer enfin, je vous demanderai d'élever nos pensées vers notre ancien Maire Raoul GAUSSEN que les

circonstances ont éloigné de Sommières, et auprès de qui je suis resté quatre ans sans défaillances. Que son fils Max se charge de lui dire toute notre amitié et nos vœux de retour.

Messieurs à la 4<sup>ème</sup> République et à la FRANCE."

### **Le témoignage de ma grand-mère Esther**

Par les lettres très détaillées que ma grand-mère Esther, agée alors de 80 ans nous adressait à Paris, à mon oncle Ivan ou à moi-même et qui ont été pieusement conservées, il est facile de comprendre comment a été vécue par la population sommiéroise cette période très troublée d'août 1944. En voici quelques extraits.

"2 août 44 [immédiatement après la libération d'Alès (NDA)] Mes chers enfants, De chez Charles où je couche en ce moment je vous envoie ces quelques lignes. Avec Charles et Marcelle nous sommes arrivés le 31 juillet d'un petit voyage de 5 jours chez les parents d'Alès [comprendre : les Wafen SS (NDA)] quoiqu'ils aient été bien pour nous, j'ai tellement peu l'habitude de quitter la maison que j'en suis revenue très fatiguée malgré les grands témoignages de sympathie que notre retour a suscités. Je vous écrirai plus longuement ...

10 Août. Votre grand-mère qui vous aime tant est bien malheureuse ces temps-ci. A peine de retour de ces cinq jours de captivité qui furent pénibles pour elle à tous les points de vue, à peine l'hommage chaleureux de la population l'avait-elle conforté, nous voilà retombés dans le désarroi des troubles. Hier une descente du maquis dans certains magasins faisant du

marché noir faisait passer par les fenêtres les marchandises déposées dans les entrepôts. Mais la mort de 2 Allemands qui se trouvaient là aux Aires entraîna une revanche de leurs compatriotes qui étaient logés à Salinelles. Les maisons devant lesquelles ils avaient été tués, tachées de leur sang, furent brûlées en quelques heures au lance-flammes. De ce fait, 6 à 7 familles innocentes, parquées sur les Aires ont dû assister à ce spectacle, les jetant en très peu de temps dans la plus grande misère. Les immeubles sont la maison Nouguiier Arbousset et la maison Boissier en face, attenante à l'immeuble Rousset. Les habitants de Sommières étaient consternés et en deuil. L'interprète allemand a prévenu la Mairie que si pareil fait se renouvelait, ce serait la ville entière qui flamberait ; mais il reste toujours à soulager et à aider ceux qui ont été si durement éprouvés. Pour moi je suis là, je ne voudrais pas quitter la maison pour éviter le pillage, il y en a déjà assez eu pendant ces 5 jours d'absence. Que vais-je faire ? Où irai-je ? Ma maison sera-t-elle désignée pour brûler ? (...)

12 Août. Nous avons eu deux alertes et on a entendu au loin les détonations. Cette nuit on a fait sauter un pont de chemin de fer et il n'y a eu que les rails enlevés. La circulation sur la route a pu continuer. La semaine écoulée, un ponceau près de Nages et un pont près d'Aujargues, attaqués sans trop de dégâts. Je couche toujours chez Renée, certains aménagent leurs mazets (...)

17 août. Mon cher enfant, j'ai reçu ta longue et bonne lettre qui m'a fait un immense plaisir. Dans la triste période que je traverse j'aurai besoin d'avoir très souvent des lettres de réconfort et de grande affection. J'ai énormément souffert, moralement surtout ; ma trop longue existence dans une vie de famille calme et régulière ne pouvait s'accommoder d'un si brusque changement si court soit-il et je ne m'en remets pas. Je

suis sous le soup d'une dépression nerveuse. J'ai peur partout, le moindre bruit de porte m'épouvante et je suis seule, toujours seule de la famille pour affronter les difficultés qui surgissent tous les jours. Tu ne saurais croire combien j'envie le repos de ceux qui nous ont quittés dans l'amour de la famille et entourés de tous leurs enfants ; si cela vient à m'arriver je serai encore seule, et il ne peut en être autrement (...)

6 septembre 44. Depuis ma dernière lettre, mes transes se sont succédées jusqu'à la semaine dernière où les jeunes du maquis nous ont débarrassé en 24 heures des Allemands. Les derniers qui ne voulaient pas se rendre furent massacrés par l'aviation du côté de Salinelles et il n'en reste plus un mais cela ne s'est pas fait sans dégâts pour Sommières. Après les deux maisons incendiées du faubourg du Pont, celle de Paut a été brûlée, lui pris en otage, et sa femme retenue par les Allemands, a dû la voir brûler sans bouger, sans pouvoir toucher ou emporter quoique ce soit. Ils sont complètement ruinés. Celle de Naudy, rasée également. Ensuite ce fut la ville qui de 6 h 1/2 à 10 h du soir subit un bombardement soigné de grandes, bombes incendiaires, rafales de mitraillettes dans toutes les rues. M. Peliquier le receveur des postes vint nous prendre avec Marcelle Martinez pour aller avec eux et les employés nous réfugier dans la chambre du premier qui donne sur l'impasse des rues basses, la seule qui fut à l'abri. Nous étions tous transis d'effroi ; ça n'arrêtait pas, une bombe dans les marronniers dont les éclats ont rempli "d'écorchures" la façade de la porte dans le jardin. Quant à notre façade, les balles de mitraillettes ont traversé les contrevents fermés de ma salle à manger du second, et ont brisé quatre vitres sur six. Il y en a qui ont troué le plafond. Dans la tourelle, les contrevents sont criblés de coups et 3 vitres brisées, dans la cuisine 2 vitres brisées et les contrevents éraflés. Au premier chez Raoul, c'est

le salon qui a les contrevents traversés, les vitres cassées, les rideaux déchirés. Notre frayeur était si grande à tous que nous n'avons bougé que lorsqu'il faisait grand jour, où chacun consterné regardait son malheur ; il est bien passé ensuite un à deux convois d'Allemands qui partaient du côté d'Uzès, mais après ce fut le calme. Tout cela ajouté à tout ce que m'a fait endurer l'occupation de la maison, être obligée d'aller coucher tous les soirs chez Charles ou chez Renée pendant près d'un mois parce que toutes les nuits de 11 h du soir à 3 h du matin, il y avait des orgies à la maison, le piano était martelé, on chantait, on criait, les voisins ne dormaient pas. On a brisé tout dans la salle à manger, lustres, glaces, chaises, vitres, on a transporté dans l'office les garnitures de cheminée du premier étage, arraché le balancier de la pendule de l'escalier et pour nous montrer le mépris qu'ils avaient pour nous, ils ont laissé la cuvette du cabinet pleine à ras bord et des immondices dans la chambre de Raoul. Il faut vous dire que c'était quatre officiers, dont un nous a accompagnés à Alès, et pendant nos cinq jours d'absence, après qu'ils aient perquisitionné chez moi, pris mon argent, j'ai dû partir leur laissant toutes mes clefs, ce qui a permis à des femmes de se servir en linge et bijoux. On a tiré l'armoire à glace de la chambre où couche Max, on l'a défoncée par derrière et on a emporté draps et services de table ; vous pouvez comprendre combien je fus malheureuse quand je vis ça à mon retour de ces cinq jours inoubliables passés à Alès.

J'ai eu une force de caractère qui a étonné tous ceux qui m'entourent ; j'en suis moi-même surprise puisque je suis là encore, sur pied ; j'ai travaillé comme une bête pour qu'il s'égare le moins de choses possible. (...) Marcelle a été une bonne compagne pour moi ; sa jeunesse, le goût de la vie, du plaisir, elle est partout où il y a de la gaîté, où l'on s'amuse un peu. Avec une exubérance extraordinaire elle m'a raconté tout ce

qui se dit, tout ce qui se fait, quelquefois elle me fait rire, mais je reste toujours très angoissée, la peur en moi (...)"

Voici, enfin, un extrait de la première lettre que m'a adressée ma mère dès son retour à Sommières, datée du samedi matin 9 septembre :

"Mon très cher fils, nous voici revenus à Sommières depuis jeudi matin. Le sous-préfet de Vienne et le commandant FFI de l'Isère ont mis une auto à notre disposition et nous sommes rentrés très confortablement jusqu'à Sommières. Nous avons eu la joie de retrouver grand-mère, Charles et Marcelle en bonne santé. Seul le souci de toi et de vous tous à Paris nous angoisse car depuis plus d'un mois nous n'avons rien de vous. Beaucoup de désastres dans notre maison et beaucoup de pertes mais tout cela n'est rien pourvu que nous soyons bientôt réunis. La maison, tout au moins le premier et le rez de chaussée, est inhabitable, aussi sommes-nous tous au second "en campement". Aujourd'hui, je commence le nettoyage et cela durera longtemps. Depuis notre arrivée, les visiteurs défilent dans la maison pour nous prouver leur sympathie et cela nous fait plaisir (...)"

### **VIII. 1944-1945. La Libération et l'emprise communiste.**

Mais la guerre n'est pas terminée. Paris a été libéré le 25 août 44. La plus grande partie du territoire national le sera fin septembre 44 - par l'action conjuguée des forces anglo-américaine auxquelles est intégrée la 2<sup>ème</sup> DB de Leclerc, de l'armée de Lattre remontant du Midi et qui atteint Macon le 6 septembre, par les forces françaises de l'intérieur qui sont peu à peu intégrées dans l'armée française et par les francs-tireurs

partisans, d'obédience communiste, dont certains tenteront en vain de prendre le pouvoir en France libérée dès le 27 Août 1944. Au ministère de la guerre de Gaulle et son entourage s'efforcent de rétablir l'ordre, d'assurer la ravitaillement de Paris et d'éviter l'épreuve de force entre les chefs communistes et lui. Dans un souci d'union, il forme un gouvernement provisoire d'union nationale, le GPRF, qui va de la Fédération républicaine aux communistes qui détiennent les portefeuilles de l'Air et de la Santé. Dans les départements, les commissaires de la République et les Préfets nommés à l'avance par le gouvernement d'Alger reprennent en main les comités de libération qui s'étaient auto-proclamés et s'efforce d'en éviter les excès. Enfin un décret du GPRF du 23 septembre amalgame FTP et FFI dans l'armée françaises. Ceux-ci vont grossir les forces régulières au combat. Une assemblée consultative sera élue en novembre 44. En juillet 45 le gouvernement dépose un projet de loi sur les élections à l'assemblée nationale destinée à remplacer l'assemblée consultative qui siège depuis novembre 44. Le projet prévoit un référendum demandant aux Français et aux Françaises de dire s'ils veulent une assemblée constituante chargée de préparer une nouvelle constitution (1<sup>ère</sup> question) et si cette assemblée aura une souveraineté limitée (2<sup>ème</sup> question). Le général de Gaulle souhaite que les Français votent oui aux deux questions. La réponse est oui à la première question pour 96 % des Français et oui à la seconde 61 %.

Aux élections à l'assemblée nationale constituante, le parti communiste obtient 152 sièges, la SFIO 142, le MRP 141. Les modérés ont 15 % des voix (67 sièges), les radicaux, 25 sièges. Sans étiquette : 18.

Le nouveau gouvernement, présidé par Ch. de Gaulle comprend 5 ministres MRP, 4 ministres socialistes, 5 ministres communistes, 1 radical, 1 UDSR, 1 modéré et deux techniciens (Malraux, Dautry). M. Felix Gouin est élu Président de l'Assemblée. Le général de Gaulle s'est refusé à donner à un ministre communiste l'Armée, l'Intérieur où les Affaires étrangères.

Comme il était prévisible, un conflit inévitable apparaît entre le général et la plupart de ses ministres dont les conceptions politiques sont diamétralement opposées, l'un se refusant à un retour au régime des partis, les autres voulant le rétablir, en préparant une constitution de type conventionnel donnant tous les pouvoirs à l'assemblée. Le 20 janvier, Charles de Gaulle donne sa démission, considérant que sa tâche est terminée.

Le 5 mai 1946, deuxième référendum portant sur l'acceptation ou le rejet de la constitution que l'assemblée constituante a préparée. Établie par une majorité de gauche et d'extrême gauche, cette constitution donne les pleins pouvoirs à l'Assemblée, qui est unique et choisit le Président du Conseil. Le président de la République n'a pratiquement aucun pouvoir, ne pouvant même pas proposer le Président du conseil à l'investiture de l'Assemblée ni exercer le droit de grâce. violemment combattue par le général de Gaulle, les Français rejettent cette constitution par 53% des voix.

Le 25 juin 1946, élection de la nouvelle assemblée constituante marquant un léger recul des élus socialistes et communistes, le MRP devenant le premier parti de France avec 160 sièges. Les radicaux font quelques progrès. La droite n'a

plus d'élus. Il en résulte un projet de constitution de tendance plus modérée. Ce projet, approuvé par le MRP, les socialistes et le MURF, et violemment combattu par le Président Henriot et les radicaux, le général de Gaulle et la droite modérée, est voté par référendum le 13 octobre 1946 et obtient 53 % de voix pour et 47 % contre. Compte tenu des consignes de vote données par les partis qui le soutiennent (MRP, socialistes et communistes) et qui représentent 80 % des sièges à l'Assemblée, le "oui" aurait dû l'emporter beaucoup plus largement, ce qui témoigne de l'existence dans le pays d'un très important courant d'opinion en faveur des réformes institutionnelles dans le sens souhaité par le général de Gaulle.

La nouvelle constitution prévoit deux chambres :

a/ l'Assemblée nationale élue au suffrage universel

b/ le Conseil de la République élu au suffrage restreint.

En cas de conflit avec l'Assemblée nationale, celle-ci a toujours le dernier mot, elle fait et défait seule le gouvernement. Le Président de la République est élu par les deux chambres réunies en congrès, il choisit le Président du Conseil, préside le comité constitutionnel et le comité de la Défense nationale.

La constitution de la IV<sup>ème</sup> République restera en vigueur jusqu'en mai 1958, où le Président Coty appuyé par une majorité de parlementaires rappellera le général de Gaulle au pouvoir.

### **Les communistes prennent le pouvoir dans le Gard.**

Ce rappel des événements militaires et politiques sur le territoire national pendant les deux années mouvementées qui suivirent la Libération est à mon sens indispensable pour

comprendre ce qui s'est passé à l'échelon communal et en particulier à Sommières et dans le Gard. Les Allemands partis, aucune structure légale n'existait. Dans le Gard, les forces de la Résistance sont pour l'instant les seules structures. Elles relèvent de deux tendances politiques bien différentes. Les Forces françaises de l'intérieur, reflet de la Résistance républicaine à dominante gaulliste, issues des mouvements de résistance non marxistes, d'une part. D'autre part, les francs-tireurs partisans aux ordres du parti communistes, plus nombreux, mieux armés, endoctrinés, bien décidés à prendre le pouvoir sur les territoires libérés. Pendant quelques mois malgré la présence du Préfet Paganelli, nommé par le GPRF, les communistes font la loi dans le département. La consigne est d'occulter, voire de dénigrer tout ce qui dans la Résistance n'est pas communiste afin de s'en assurer le monopole. La presse, les premiers ouvrages parus sur la Libération, en témoignent.

Le comité départemental de Libération est à majorité communiste. Il nomme à la tête des municipalités une délégation spéciale chargée d'administrer la commune. Cet état révolutionnaire, dénué de toute légalité, entraîne pendant quelques mois une confusion telle que toute l'image de la Résistance en a été ternie, par les excès d'une épuration certes nécessaire mais faite sans discernement et évoquant parfois plus un règlement de compte que l'application d'une justice sereine. Certains vrais coupables de fautes de collaboration plus ou moins graves y ont échappé, et c'est regrettable, alors que d'autres en ont été victimes sans raison bien évidente. Il en est ainsi de toute période révolutionnaire, la violence n'engendrant que la violence en l'absence de procès équitables et régulièrement instruits. Il faut rappeler que quelques

semaines avant la Libération, 17 jeunes maquisards avaient été pendus aux platanes de l'Avenue Feuchères. Ils avaient des familles, des amis ou simplement la sympathie de tous ceux que cet acte de barbarie avait révoltés. Leurs tortionnaires étaient connus. L'exécution de miliciens autour des arènes fut la réponse à ces ignobles pendaisons ! Pouvait-il en être autrement ?

Les miliciens de Sommières qui fuyaient avec les troupes allemandes en repli furent pour la plupart arrêtés. Quatre d'entre eux furent fusillés. Parmi eux le Président du comité local de la Légion de Sommières. Voici ce qu'on pouvait lire dans le journal *Les Allobroges* du vendredi 22 septembre 1994 :

"Compagnon de Fayet, le docteur A., 50 ans était médecin à Sommières (Gard). Il était marié et père de quatre enfants. Chef de centaine dans la Milice, le Docteur A. prétend qu'il n'a jamais fait que du service médical, et comme on lui demande la part qu'il a prise à une opération de la Milice contre le maquis de Barjac, il répète cette affirmation que conteste avec vigueur le Commissaire du gouvernement. On s'étonne notamment qu'A. n'ait jamais possédé d'armes, ce qui pour un milicien paraît assez inattendu. Maître Pradel défend avec émotion A. en qui il a retrouvé un camarade de lycée. La cour prononce la peine de mort, et la radiation du condamné de l'ordre de la Légion d'Honneur (2<sup>ème</sup> audience de la Cour Martiale de la Drôme - 21 septembre 1944)". Il aurait, paraît-il, reconnu ses erreurs et ses fautes.

Il n'est pas dans mon propos d'évoquer cette période troublée, mais de situer le climat que trouva mon père à son retour.

Le ménage "Lambert" est dans l'Isère au moment où la vallée du Rhône est dégagée par la progression de l'armée de Lattre, chassant devant elle la division SS Das Reich. Le sous-préfet de Vienne le fait rapatrier en voiture. Le spectacle de la vallée du Rhône est désolant. Véhicules incendiés, chars d'assaut éventrés, immeubles détruits, pylônes abattus, chaussée dégradée, telle était la vallée du Rhône en ces jours de combats.

À son arrivée à Sommières le 6 septembre 1944, le Maire trouve sa maison de la Place du Bourguet dans un état lamentable. Occupée par les Allemands pendant quatre mois, elle avait servi de *Kasino* aux troupes d'occupation et avait vu défiler tout ce que Sommières et la région comptaient de femmes de petite vertu qui n'hésitaient pas à pratiquer ce que l'on a appelé la "collaboration horizontale" pour quelque argent, un bon repas et quelques rapines au passage. Certaines y laisseront leurs cheveux après la Libération !

Le coffre-fort où mes parents rangeaient quelques bijoux de famille a été ouvert et vidé, les objets d'art ont disparu, et la cave ne contenait plus que des bouteilles vides. Des coups de feu avaient été tirés dans le vestibule probablement au cours d'une beuverie ... Les entrepôts commerciaux ont été pillés.

A la mairie, mon père trouve son fauteuil occupé par son ancien secrétaire de mairie, celui-là même en faveur de qui il était intervenu dans la période difficile de l'occupation, lui évitant sinon l'arrestation, du moins une sanction qui aurait pu être beaucoup plus dure. En l'absence de mon père, cet ancien fonctionnaire municipal dont les opinions politiques proches du parti communiste étaient bien connues, avait été nommé par

le comité de Libération du Gard, Président de la commission municipale chargée d'administrer la commune. Il semble, comme il avait été prévu dans la constitution du premier groupe de Résistance, qu'après la libération du territoire, chacun ait rejoint sa formation politique d'origine afin de militer à nouveau dans le parti de son choix et en défendre les options. On peut le déplorer, mais c'était un fait. Dans le département, un nouveau clivage politique apparaît. D'un côté, le parti communiste et ses sympathisants, pour partie issus de la SFIO, appuyés par les formations paramilitaires des FTP. De l'autre, les gaullistes et sympathisants, les radicaux, certains socialistes et les républicains modérés, s'appuyant sur les formations des Forces Françaises de l'Intérieur (FFI). La situation était explosive, les affrontements n'étaient pas exclus. Dans l'immédiat, les communistes étaient les plus forts ; ils s'étaient emparés de tous les leviers de commandes du département, et par une campagne de presse intensive et une propagande effrénée d'où la calomnie n'était parfois pas exclue, ils tentaient de déstabiliser tout ce qui pouvait s'opposer à eux. Il en fut ainsi dans les grandes villes du midi, Bordeaux, Toulouse, Limoges, Montpellier, Nîmes et Alès, comme le relate avec force détails R. Aron. Cette terreur rouge effraya grandement la bourgeoisie attentiste de ces départements qui en est encore sous le choc ! La libre circulation des personnes dans le Gard était soumise à une autorisation délivrée par les formations FTP ou FFI, comme témoignent les deux fac-similés ci-joints.

### **Les FTP à Nîmes.**

Je l'ai constaté moi-même lors d'un séjour que j'ai fait à Sommières fin septembre 1944. Arrivé de Paris à Nîmes après

un voyage de deux jours, utilisant quelques segments de lignes ferroviaires en activité, mais aussi l'auto-stop (des véhicules FFI ou FTP acceptèrent de me prendre pour certains parcours jusqu'à Clermont-Ferrand où la ligne Clermont-Nîmes fonctionnait au ralenti) je me rendis au milieu de la nuit à l'Hôtel Imperator occupé par les FTP. Après un interrogatoire sommaire sur les raisons de ma présence à Nîmes et la vérification de mes papiers d'identité, une chambre me fut attribuée, gratuitement, dans un immeuble du quai de la Fontaine, réquisitionné à cet effet et dont le propriétaire, absent était de mes amis. Un laissez-passer me fut délivré pour rejoindre Sommières le lendemain et retrouver ma famille que je n'avais pas revue depuis de longs mois.

Le centre de Nîmes était occupé par les FTP, la périphérie par les FFI. Je fus frappé par l'aspect de la ville, sillonnée d'uniformes disparates, portés par de jeunes hommes dont j'avais connu certains avant-guerre. Ils étaient à cette époque d'un antimilitarisme forcené, l'un d'entre eux m'ayant déclaré qu'il préférerait se mutiler que de faire la guerre, injuriant l'armée et ses chefs qualifiés au mieux de "gueules de vaches" et reniant le drapeau tricolore. En septembre 1944, ces mêmes jeunes, transfigurés, parcouraient les rues de la ville en uniforme, armés jusqu'aux dents, couverts de galons dont on ne sait qui les leur avait décernés et exigeant de leurs subordonnés les marques de respect dues à leur grade. Ils saluaient avec déférence le drapeau tricolore. Au bout de quelques mois, les choses rentrèrent dans l'ordre et la majorité de ces combattants alla étoffer les forces de la première armée française avec le grade correspondant à leur compétence. Ils contribuèrent à la libération de l'Alsace avec un grand courage et quels que soient

leurs engagements antérieurs, tous ceux qui ont suivi ce parcours ont bien mérité de la Patrie.

Comme l'écrit J. Fauvet, il semble que les communistes du Gard "coupés du monde et de la direction du parti aient rêvé à la faveur de l'insurrection contre l'occupant, de faire la révolution contre la bourgeoisie". En fait, il n'était pas dans l'intention des dirigeants nationaux d'en venir là. J'en eus la confirmation vingt ans plus tard, de la bouche même d'un haut dignitaire du Parti, membre du comité central que j'eus l'occasion de voir plusieurs fois en consultation et avec qui j'avais noué des relations cordiales. Au cours d'une conversation amicale, je l'interrogeai sur l'attitude de son parti au moment de la Libération. "Voyez-vous, me dit-il, le parti communiste savait en 1945 qu'il n'avait aucune chance de prendre le pouvoir en raison des structures que de Gaulle et le gouvernement provisoire mettaient en place, et en raison de la présence sur le territoire des forces alliées. Néanmoins, nos camarades s'étaient si bien battus pour la libération du pays, que nous ne pouvions, sans un "baroud d'honneur" leur laisser croire qu'ils avaient versé leur sang pour seulement rendre leurs fauteuils aux valets des trusts, de l'impérialisme et du capitalisme judéoaméricain. Nous savions ce qui se passait à Yalta ..." Ceci est confirmé par un document tout récemment exhumé des archives de l'ancienne URSS. En effet, dans l'intégral des entretiens Staline-Thorez, paru dans la revue *Communisme* (été 1996) et dont le *Monde* a publié de larges extraits (17 novembre 1996), on apprend que Staline déclare à Thorez, dès le 19 novembre 1944, "qu'il lui semble que les communistes français n'ont pas encore compris que la situation a changé en France. Les communistes n'en tiennent aucun compte et continuent à suivre l'ancienne ligne. Il y a (en

France) un gouvernement qui est reconnu par la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'URSS, et les communistes continuent à agir machinalement. Entre-temps la situation est nouvelle, favorable à de Gaulle ... Il faut opérer un tournant. Le PC n'est pas assez fort pour frapper le gouvernement à la tête. Il doit accumuler des forces et chercher des alliés ... Si la situation change en mieux alors les forces soudées par le Parti serviront pour l'offensive". De fait, dès son arrivée à Paris, Thorez va modifier du tout au tout la politique du PCF abandonnant une ligne insurrectionnelle pour une ligne légaliste. Lors d'un second entretien, le 18 novembre 1947, Staline, revenant sur les événements d'août 1944, déclare : "À cette époque, les communistes français ne pouvaient prendre le pouvoir entre leurs mains. Quand bien même ils l'auraient pris, ils l'auraient de toutes les façons perdu car les troupes anglo-américaines se trouvaient dans le pays. Puis il conclut : "Le tableau aurait été tout autre, bien sûr, si l'armée rouge avait été en France".

### **Au comité local de Libération**

Mais revenons à Sommières.

Après l'euphorie de la Libération, les communistes durent peu à peu jeter du lest et tenir compte de leur opposition FFI. Mon père, toujours élu démocratiquement de la III<sup>e</sup> république, était membre du conseil départemental de la Résistance FFI du Gard. Il fut appelé à siéger en tant que membre désigné du comité local de Libération, aux côtés de MM. Ernest François, Louis Barbut, Causse, Demontoy, Olivier, Normand, Rousset, Valette et Valorani, et, en accord avec ses collègues, fit émettre un vœu au général de Gaulle,

Président du gouvernement provisoire de la République et libérateur de la France, vœu signé par tous les membres présents. Ce comité était réuni pour la première fois le 13 octobre 1944. Par arrêté préfectoral de janvier 1945, le conseil municipal de la commune de Sommières est dissous, et il est institué une délégation spéciale chargée d'administrer la commune dans l'attente des élections prochaines. Si le président nommé est toujours M. Ernest François, Raoul Gausсен, qui a pu faire désigner un certain nombre de ses amis radicaux, en est nommé vice-président.

En voici la composition :

Président : E. François

Vice-présidents : Louis Barbut, Raoul Gausсен

Membres : Yves Vallorani, Maurice Cause, Maurice Valette, Raoul Normand, Antoine Demontoy, Antoine Rousset, Auguste Olivier, Georges Pélissier, Numa Roux, Elie Raze, Léonce Michel, Camille Ildebert et Pierre Mourrier.

Voici la lettre, datée du 28 octobre 1944, par laquelle Raoul apprit officiellement ... qu'il faisait bien partie du Conseil municipal :

“Mairie de Sommières

Monsieur,

J'ai l'avantage de vous faire connaître que par arrêté préfectoral en date du 19 Octobre 1944, vous avez été nommé pour faire partie de la Délégation Spéciale chargée d'administrer la Commune, jusqu'aux prochaines élections.

Je suis heureux de vous informer, et je me permets de compter sur votre appui, total, pour m'aider dans la tâche qui

nous est assignée, dans l'intérêt de notre Cité, de la démocratie, et de la République.

Ensemble, nous nous efforcerons d'améliorer la situation économique de Sommières, et rien ne nous rebutera pour apporter à nos compatriotes une amélioration sensible de leurs moyens d'existence. `

Qu'une entière camaraderie préside à nos amicales délibérations, tel est mon plus grand désir.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président.

Cette délégation spéciale se réunit à nouveau le 5 février 1945 pour enregistrer la démission de quatre de ses membres : MM. Alexandre Demontoy, Yves Vallorani, Léonce Michel et Raoul Normand, qui furent remplacés par MM. Marcel Benoît, Camille Boutin, Louis Cournet et Auguste Salles.

Parallèlement à ces péripéties municipales, le conseil général fut rétabli dans ces prérogatives et les membres qui en avaient été démocratiquement élus furent réintégrés de plein droit. Raoul Gausson avait été révoqué de son mandat par Vichy en 1941. Le Comité de Libération enquêta sur le comportement de ses membres pendant l'occupation. Les chefs de délégations municipales nommés par lui durent délivrer dans chaque chef-lieu de canton une sorte de certificat de bonne conduite. C'est ainsi que le chef de la Délégation municipale de Sommières était seul apte à décider si Raoul Gausson était "digne" de reprendre son siège au Conseil général, cette décision étant sans appel. Il lui était difficile de faire autrement, et il adressa au Président du Comité

Départemental de Libération siégeant à la préfecture de Nîmes,  
l'attestation ci-jointe :

"Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me demander de vous fournir certains renseignements sur l'attitude de M. GAUSSEN, Raoul, Conseiller Général, Maire de Sommières, 1930-1944.

Le Comité Local de Libération consulté à cet effet a été unanime à manifester toute sa sympathie à cet élu, qui n'a jamais démerité, et qui a maintenu très haut le drapeau de la République.

M. GAUSSEN Raoul s'est carrément refusé à faire partie de la Commission Départementale constituée sous le régime de VICHY, et à cet effet, il a eu l'approbation générale de tout SOMMIÈRES Républicain.

En tant que Maire, il a fait tous ses efforts pour se maintenir à la Mairie pour éviter que les membres influents de la Légion ou de la Milice ne s'emparent de l'hôtel de Ville. Ainsi comme Maire de Sommières, il a pu à maintes circonstances rendre les plus grands services en faisant confectionner des cartes d'identité pour certains de nos compatriotes en butte avec VICHY, et notamment alimenter en cartes d'alimentation certains réfractaires, qui s'étaient soustraits aux injonctions de l'État Français.

Au nom du Comité Local de Libération, et à l'unanimité, de tous les membres présents, convoqués à cet effet, je vous demande le maintien de M. GAUSSEN Raoul en tant que représentant au Conseil Général, de notre cher Canton.

Le Maire, Président  
du Comité de Libération.

N'est-ce pas là un de ces paradoxe de cette période révolutionnaire ? Qu'un conseiller général élu, animateur de la Résistance, doive sa réintégration à l'attestation d'un officier municipal nommé maire, et qui de plus était son obligé !

### **Premières élections.**

Pendant ces quelques mois, la Délégation expédia les affaires courantes, attendant que les circonstances permettent d'organiser les premières élections municipales démocratiques depuis la Libération. Celles-ci furent fixées par le GPRF au 29 avril 1945 avec un second tour prévu le 13 mai. Raoul Gausсен, dernier Maire élu constitua une liste d'Union républicaine et antifasciste de 21 candidats. 16, dont lui, furent élus au premier tour, alors que cinq autres, mis en ballottage, furent élus au second tour. Il est significatif de noter que sur les cinq candidats mis en ballottage au premier tour, 4 appartenaient au parti communiste et 1 représentait la CGT. Aussi, en dépit du pouvoir dictatorial que le PC avait imposé dans le département, l'électorat était réticent pour lui faire confiance dans le secret de l'isoloir. Entre les deux tours, les candidats communistes en ballottage firent paraître un tract dont le texte est révélateur de la ligne de conduite du PC. Il y avait d'un côté les communistes héros de la Résistance, libérateurs de la Patrie, seul rempart contre le fascisme, de l'autre côté les collaborateurs pourvoyeurs de chambres de torture, de déportation et de camps de concentration. Entre les deux, un amalgame de Français, qui trompés par la propagande de Vichy, devaient racheter leur erreur et ne pouvaient le faire qu'en votant pour le PC. Voici le texte de ce tract :

"Au scrutin du 29 avril, la liste d'UNION REPUBLICAINE et ANTIFASCISTE a été élue à l'exclusion de 4 communistes, et d'une dame représentant la C.G.T.

Sur ces 5 vaincus, tous sont d'authentiques résistants ayant dans l'ombre d'abord, au grand jour ensuite, combattu le boche et ses plats valets de la Milice et de la Légion du traître Pétain.

Il se représentent à nouveau, mais refusent les voix de ceux qui approuvaient les camps de concentration, les chambres de torture, le S.T.O. en Allemagne, et qui sont responsables des supplices et la déportation infligée à nos amis : DUMAZET, LOUVION, BARBUT, et PAUL.

C'est aux seuls Républicains ou à ceux qui ont pu se laisser tromper par la propagande néfaste de Vichy, mais qui revenus de leur erreur, désirent la racheter, qu'ils s'adressent.

Ils sont assez nombreux pour infliger aux derniers représentants de la 5ème colonne un cuisant échec.

A l'heure où le Fascisme et l'Hitlerisme succombent, où leurs chefs, responsables payent leurs crimes, à l'heure où leurs domestiques français tels des pleutres, cherchent un refuge que nul ne peut leur accorder, Sommières doit prouver qu'elle est une ville foncièrement Française et républicaine, digne du renom d'héroïsme que ceux de la Résistance lui firent acquérir en 1944 en élisant la liste : UNION REPUBLICAINE ANTIFASCISTE".

La population de Sommières, qui pouvait pour la première fois s'exprimer librement et démocratiquement depuis avant la guerre, avait rendu son verdict.

Consciente des services que mon père avait rendus à sa commune depuis 1930 en dépit des années très difficiles de

l'occupation et de la période troublée de la Libération, consciente des périls qu'il avait encourus pour elle, la population souveraine par son vote lui manifeste non seulement sa confiance mais aussi sa gratitude.

Voici ce qu'écrivait mon père dans ses notes personnelles en septembre 1944 "La situation d'un Maire pendant ces quatre ans a été souvent difficile car à côté de l'homme qui a ses convictions personnelles, il y a aussi le magistrat municipal qui a ses devoirs, et ses obligations, tant envers ses administrés qu'envers les administrations et la Préfecture. Il doit avoir le souci d'assurer la liberté de tous, dans la légalité et dans l'ordre".

### **IX 1945-1953. La Démission et le repli.**

Le 19 mai 1945, première réunion du nouveau conseil municipal élu les 29 avril et 13 mai 1945. Assistaient à cette réunion Mme Barral-Belly, Mme Biscaye, Mlle Hugon, MM. Pelissier Wilfrid, MM, Maurice Causse, Louis Cournet, Marcel Benoît, André Daford, Alexandre Demontoy, Camille Boutin, Alfred Bedrine, Ernest François, Clément Gausson, Raoul Gausson, Émile Ildevert, Élie Raze, Émile Tauzellier et Jean Vercler. Absents excusés Mme Wilfrid Pelissier et Jean Gaime. Le vote pour le maire et ses adjoints eut lieu à bulletin secret. Ernest François fut élu maire, M. Clément Gausson et Wilfrid Pélissier, 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> adjoints. Raoul Gausson, qui était candidat à sa propre succession, et ses amis étaient battus ... Mon père en conçut une certaine amertume. On peut le comprendre, mais à mon sens il eut tort. Dans la composition de ce conseil, il y avait une forte proportion de communistes bien que cinq

d'entre eux n'aient été élus qu'au deuxième tour. Le maire nouvellement élu était bien connu pour ses sympathies pro-communistes et il était de notoriété publique qu'il convoitait la place depuis longtemps. Il lui suffisait de rallier quelques voix de sympathisants parmi ceux qui s'étaient fait élire sans état d'âme sur la liste de mon père, pour emporter la décision en vertu du vieil adage selon quoi "il est difficile de se faire pardonner les services que l'on a rendus, par ceux à qui on les a rendus". De plus mon père appartenait au parti radical. Quelle que soit la sympathie que pouvait avoir la majorité de ses colistiers, l'occasion était trop belle pour les communistes de mettre en échec le représentant d'un parti dont le président Daladier avait dissous le PC en 1939. C'est à mon sens pour la même raison que lors des élections cantonales pour le renouvellement du conseil général, l'association socialo-communiste le mit en échec.

Enfin, ignorant la mission dont mon père était investi, ignorant le rôle qu'il avait joué dans la Résistance et dans l'aide qu'il avait apportée aux maquis, certains pouvaient s'étonner qu'il n'eût pas démissionné en 1940 et qu'il eût été maintenu dans ses fonctions par Vichy. Or, nous avons vu combien il était utile qu'il restât à son poste ! La population, elle, n'avait pas ménagé son appui, elle avait réélu mon père largement, sans arrière-pensée. N'était-ce pas pour lui l'essentiel ?

Les périodes difficiles étaient passées, la politique municipale reprenait son cours habituel, sans gros problème à résoudre, en dehors des problèmes d'intendance. Ses successeurs seraient bien capables d'y faire face ! Avec ses vieux amis radicaux, il décida de démissionner et fit placarder sur les murs de la ville l'affiche ci-jointe.

Cette municipalité ne durera que 25 mois et sera remplacée aux élections d'octobre 1947 par une liste d'entente socialiste élue au premier tour contre une liste communiste. La rupture socialo-communiste était consommée, comme elle le fut à la tête de l'État.

Désormais libre de tout mandat municipal, Raoul Gausсен s'occupera de ses propres affaires, qui ont beaucoup souffert depuis de nombreuses années. Il décide avec son fils Max, associé à son entreprise, de mettre un terme à son activité commerciale, ce qu'ils font, mon frère Max s'orientant vers une activité libérale de représentant et mon père se retirant des affaires. Il va sans dire qu'ils ne touchèrent qu'une indemnité modique pour tous les dommages qu'ils avaient subis, aussi bien pour leur commerce que pour leurs biens propres, en dépit d'un dossier de dommages de guerre régulièrement constitué, assorti d'un devis chiffré et justifié, et d'une attestation officielle des autorités en place :

### "ATTESTATION

Le Maire de Sommières certifie que :

1° Le 22 Mai 1944, Monsieur Raoul Gausсен Négociant en vins et Maire de Sommières a pu échapper grâce à la présence d'esprit de sa femme aux agents de la Gestapo venus pour l'arrêter

2° dans la nuit du 22 au 23 mai après une seconde visite des agents allemands Madame Gausсен a dû prendre la fuite précipitamment

3° Monsieur Max Gausсен son fils, Directeur commercial de la maison a pu, par hasard, échapper deux jours après aux Waffen SS venus pour l'arrêter

4° l'immeuble de M. R. Gausсен sis place de la République où se trouve son habitation ainsi que ses bureaux commerciaux a été occupé par les troupes allemandes des premiers jours de Juin à fin Juillet perquisitionné et pillé en partie

5° Madame Veuve H. Gausсен sa mère âgée de 80 ans, Monsieur Charles Gausсен son cousin et Mademoiselle Martinez la bonne ont été arrêtés le 25 Juillet et conduits au Fort Vauban à Alès et qu'un avis affiché en Mairie indiquait que si M. R. Gausсен ne se constituait pas prisonnier avant le 31 Juillet ses parents seraient fusillés.

6° Monsieur Max Gausсен n'a pu rentrer que le 3 septembre ; Madame et Monsieur R. Gausсен n'ont rejoint Sommières que le 6 septembre après 4 mois et demi d'absence.

7° que ses affaires Commerciales ont été pratiquement suspendues malgré le dévouement de la Jeune dactylo Mademoiselle Darit qui n'osait plus venir au bureau.

Sommières, le 1er Mars 1946.

Le Maire"

### **L'eau à l'Espérou.**

Ses affaires liquidées, déchargé de tous mandats politiques, l'intérêt public devait encore le faire sortir de cette demi retraite. Propriétaire depuis 1938 d'un chalet à l'Espérou où il aimait aller se reposer et se rafraîchir, il fut sollicité par les habitants de ce hameau pour faire réaliser une adduction

dans cette station à vocation touristique où le manque d'eau par moment se faisait cruellement sentir. Il constitue un Syndicat avec la collaboration du responsable des Ponts et chaussées (M. Clavérrolles) et grâce aux relations qu'il a conservées tant à la Préfecture qu'avec les services administratifs du département, ce projet est rapidement mené à son terme et le 5 octobre 1952 l'adduction d'eau de l'Espérou est inaugurée en présence de toutes les autorités départementales dont M. Béchard, ancien ministre, député du Gard et doyen d'âge des parlementaires présents. Dans son allocution, Raoul Gaussen, président du Syndicat remercie tous ceux qui l'ont aidé à faire aboutir son projet, en particulier le sous-préfet du Vigan, M. Mouret, qui lui a facilité la solution des questions administratives et M. Fabre ingénieur en chef du génie rural, qui s'est occupé des questions techniques Il conclut en disant qu'un ère nouvelle va commencer pour l'Espérou grâce à l'eau et à tous ses bienfaits.

Ce fut la dernière cérémonie officielle à laquelle il prit part. Il avait alors 66 ans, se sentait fatigué, sa bonne humeur habituelle s'assombrissait. Je crus comprendre qu'il était déçu par l'orientation que prenait la IV<sup>o</sup> République, qui devait d'ailleurs rendre l'âme 12 ans plus tard dans la confusion ! L'instabilité "congénitale" des gouvernements liée à une constitution bâclée, le retour effréné à une politique partisane, le climat social détestable, les grèves à répétition alors qu'il y avait tant à faire pour redresser le pays, le départ du général de Gaulle dont il avait apprécié le patriotisme, le sens de l'État et la parfaite loyauté envers la République qu'il avait restaurée, tout cela n'entraînait pas dans ses vues. Il n'est pas inutile de rappeler à ce sujet que le 16 mai 1947, à la demande de la section communiste de Sommières, le conseil municipal fit

enlever le portrait du général de Gaulle de la Mairie à la suite de la révocation des ministres communistes du gouvernement, le 4 mai 1947 et d'un discours violemment anticommuniste prononcé par le général de Gaulle. Ce geste inélegant et d'une parfaite imbécillité, ne fut pas sans lui rappeler le bris du buste de la République, cinq ans auparavant par les miliciens. Il est piquant de souligner qu'à cette date du 16 mai 1947, M. Vincent Auriol socialiste était Président de la République et que c'est M. Paul Ramadier, premier ministre socialiste qui avait chassé les communistes du gouvernement !

C'en était trop ! Une fois encore comme après la première guerre mondiale, mon père avait le sentiment de s'être battu pour autre chose que son propre idéal.

### **La fidélité aux principes républicains.**

Mais quel était son idéal ? Raoul Gausson était un homme juste et bienveillant, incapable de nuire à ses pires ennemis, en dehors bien entendu des joutes verbales qui sont le lot de toutes démocraties. Il était d'une grande tolérance et admettait toutes les opinions, en combattant loyalement celles qu'il jugeait susceptibles d'asservir l'homme, de lui confisquer sa liberté de penser et de s'exprimer. Il était social et considérait que le premier souci de tout gouvernement était d'aider les plus faibles, les plus démunis par une politique sociale efficace et non purement électorale. Mettant ses actes en accord avec ses idées, il encouragea et participa à de nombreuses réalisations sociales et mutualistes, contribuant ainsi, par les moyens dont il disposait à soulager beaucoup de

détresses. Mais un homme seul ne peut tout faire. Il doit s'appuyer sur une formation politique structurée, disposant de réels moyens d'action.

C'est pourquoi il adhéra et resta fidèle jusqu'à l'après-guerre au parti radical-socialiste qui lui paraissait le plus proche de ses convictions. Il trouva ainsi le moyen de faire aboutir beaucoup des projets qui lui tenaient à cœur grâce à l'appui et aux amis qu'il comptait dans cette formation politique. Il convient néanmoins d'insister sur le fait que quelle que fut son étiquette politique, il se sentait l'élu des républicains libéraux, démocrates, de toutes confessions, tous attachés aux principes républicains, d'égalité, de fraternité et liberté de penser, de s'exprimer, de militer, dans le respect des lois votées démocratiquement par une majorité, et dans un État de droit. Son mandat conforme à ses convictions l'amena à lutter contre les deux idéologies les plus pernicieuses qui marquèrent le XX<sup>e</sup> siècle, le nazisme et le stalinisme dont on sait maintenant que les moyens d'asservissement de l'homme à une pensée unique étaient identiques dans l'arbitraire et la barbarie. Il le fit sans faiblir car il était courageux sans forfanterie. Sa conduite pendant les deux guerres atteste son patriotisme. Quand j'étais enfant, j'aimais entendre ses récits de guerre et lui posais beaucoup de questions sur ce sujet. Je ne pus m'empêcher un jour de lui demander si au cours de la guerre il avait tué des hommes. Après un instant de réflexion, il me répondit qu'il n'en savait rien, qu'il n'avait aucune certitude à ce sujet, mais son regard s'assombrit et je ne lui posai plus jamais cette question. En revanche, il me raconta qu'un de ses plus mauvais souvenirs était d'avoir dû dégrader devant la troupe un sous-officier pour mutinerie. C'était en 1917. Ce sergent était un bon soldat cité à Verdun en 1916 et décoré de

la croix de guerre. Il avait eu un coup de cafard ! Mon père gardait de cette épreuve un souvenir épouvantable !

Mon père était protestant de tendance libérale mais non pratiquant, alors que ma mère était pratiquante et participait aux bonnes œuvres de sa paroisse. La métaphysique n'était pas le sujet principal de nos conversations familiales. Bien que mes parents soient gais et diserts, un certain puritanisme apparaissait dans leur comportement et dans leur propos, d'où la gaudriole, les écarts de langage et les allusions égrillardes étaient exclus. A l'inverse de son père Hippolyte, qui était agnostique, mon père, je pense, était croyant. Bien que nous parlions peu de ces choses par une sorte de pudeur, considérant qu'il s'agissait là de l'intimité de l'être, que la relation de l'homme avec Dieu était une affaire toute personnelle, deux événements, au début des années 30, me donnèrent à penser que mon père avait la foi. La première fois ce fut en 1931 à l'hospice des vieillards où mon père remettait la médaille d'Honneur de l'Assistance publique à la sœur Saint-Esprit, supérieure de l'hôpital, en présence de Monsieur le curé doyen, de Monsieur le Pasteur Tirel, de M. Mourier Directeur général de l'Assistance publique qui deviendra plus tard ministre de la Santé et sénateur du Gard, de M. Pélissier administrateur des Hospices et de Messieurs Fournat, Plane, Astruc, Rey et Bermond administrateurs. Ma mère et mon oncle Ivan Gaussen chef du cabinet du directeur de l'Assistance publique assistaient à cette cérémonie, et je ne sais pour quelle raison, mes parents m'amènèrent avec eux. J'en fus très impressionné. La cérémonie eut lieu dans l'allée supérieure. Les vieillards et les infirmes étaient placés de chaque côté de l'allée afin qu'ils puissent bien voir ; au fond, la sœur Saint-Esprit entourée de sœurs de l'Hôpital, assises sous les arbres remplis de roses,

mon père, le curé à sa gauche, le pasteur à sa droite. Mon père se leva et prononça avec une légère pointe d'émotion l'allocution suivante :

"Mes sœurs, mes chers hospitalisés, Messieurs,

La mission que j'ai à remplir en ce moment me procure la très grande joie d'apporter à la sœur Saint-Esprit, sœur supérieure de notre hospice, la récompense que M. le Ministre de la Santé a bien voulu lui décerner.

Malgré la grande simplicité de cette cérémonie, ce n'est pas sans une profonde émotion que je me fais, messieurs, l'interprète des sentiments de reconnaissance qui nous animent

Ma sœur,

Je ne veux point rappeler le nombre des années que vous avez passées parmi nous, à la direction de cet établissement charitable, mais ce que je dois rappeler, due votre modestie en souffrir un peu, c'est la sollicitude constante, le dévouement sans borne, l'indulgence toute maternelle dont vous avez toujours fait preuve envers nos hospitalisés.

Vous appartenez à un ordre de "femmes de bien". Vous avez donné à votre vie la noble mission de soulager la souffrance et vous avez rempli cette tâche sans faiblesse, sans défaillance, avec le seul souci de faire le bien par sacerdoce, pourrai-je dire.

Vous avez tous les jours recommencé la même tâche souvent ingrate, plus souvent encore désagréable, toujours pénible, n'ayant que le seul désir d'obéir à la voix de votre vocation.

Cette vocation vous a permis, ma sœur, d'être ici celle qui soutient, celle qui console celle qui soulage les âmes torturées par la douleur d'une ingrate vieillesse.

Cette vocation vous a permis d'inspirer à tous un affectueux respect, aussi, suis-je bien sûr de me faire encore l'interprète de tous ceux qui vivent ici auprès de vous lorsque je précise qu'ils vous considèrent comme une "bonne mère". Voilà pourquoi il était bon que dans ce cadre sombre autrefois, mais qui s'ouvre, se modernise et se rajeunit, vint éclore la fleur de la reconnaissance et du souvenir.

Cette fleur, sœur Saint-Esprit, je vous l'apporte au nom de vos chers hospitalisés au nom de ces messieurs de la commission des hospices, au nom de Monsieur le Ministre de la Santé publique et au nom du gouvernement de la République en accrochant à votre poitrine la médaille d'honneur de l'Assistance publique.

Il ne me reste plus qu'à formuler le vœu que vous portiez longtemps cette distinction et que, si, un jour, que je souhaite encore bien lointain, vous vous séparez de nous pour prendre une retraite bien méritée, cette distinction reste pour vous le témoignage de notre infinie gratitude."

Au retour de cette belle cérémonie au cours de laquelle j'appris que la sœur supérieure, âgée de plus de 80 ans, après avoir prononcé ses vœux, avait consacré toute son existence aux malades, aux infirmes et aux vieillards, mon père me dit simplement : "Tu vois, on ne peut accomplir un tel apostolat sans l'aide de Dieu".

A peu de temps de là, mes parents reçurent à déjeuner le pasteur Marc Boegner, Président de l'Église réformée de France, plus tard membre de l'Académie française, le pasteur Tirel, et le Professeur Étienne de la Faculté de médecine de Montpellier, membre du consistoire. La raison de cette réunion était la consécration du Pasteur Tirel, au Temple de Sommières. J'avais dix ans et fus admis à ce déjeuner.

Je me rappelle les propos d'une haute tenue, échangés au cours du repas et dont certains passaient bien au-dessus de ma tête, mais dont je retins cependant que mon père fut très ému au moment de la prière dite avant le repas, et que ses paroles témoignaient de sa foi en l'Évangile qu'il semblait bien connaître.

Mais qu'on ne s'y trompe pas ! L'attitude de mon père avec les différents clergés a toujours été marquée par la plus stricte laïcité, au vrai sens de ce mot, la laïcité étant tout simplement le principe de la séparation de l'Église et de l'État, de la société civile et de la société religieuse, l'État n'exerçant aucun pouvoir religieux et les Églises aucun pouvoirs politique. C'était pour lui un dogme intangible, et c'était bien ainsi.

### **"Au nom de tous les inconnus ...".**

Le 23 septembre 1953, peu après son retour de Nîmes en voiture, vers 19 heures, il fut saisi d'un violent mal de tête, perdit connaissance et mourut rapidement d'une hémorragie cérébrale. Il avait 67 ans.

Cette mort brutale fut accueillie avec une grande émotion par tous ceux qui dans sa ville, son canton et le département, avaient pour lui de l'estime, voire de l'affection. Une foule innombrable de parents et d'amis a tenu à l'accompagner à sa dernière demeure. Le service religieux célébré par le pasteur Kastler de Sommières eût lieu exceptionnellement au Temple à cause d'une pluie diluvienne. Avant le service religieux, ses amis A. Bermond au nom de la Caisse d'Épargne dont mon père était le Président, et le Docteur Marcel Paulet en son nom

personnel prononcèrent quelques paroles particulièrement émouvantes. Monsieur Vercler Maire de Sommières retraça la vie et l'œuvre de mon père, dont l'administration fut juste, probe et féconde et termina son allocution en ces termes : "Dans notre commune, nous devons maintenant garder le souvenir de celui qui nous a frayé le chemin du devoir et de l'honneur. Il ne s'agit pas de le mettre sur un piedestal qu'il dédaignerait, il s'agit de tracer le sillon d'une vie laborieuse, fraternelle et compatissante à tous. Tel a été le souci de celui que nous pleurons, qui nous a quitté pour toujours ; il a passé en faisant le bien et c'est dans l'espérance d'un avenir sans peur, dans la fierté d'un passé sans reproches, que, les mains jointes, les yeux clos il s'est endormi pour l'éternité."

Enfin, son ami Edmond Rigal, au nom du Conseil général et du parti radical prononça une allocution d'une haute tenue que je tiens à reproduire ci-dessous :

"La triste nouvelle, hier, se répandait dans la cité, parmi nos amis.

Raoul GAUSSEN n'est plus. Au milieu de l'émotion profonde de chacun, nos dirigeants fédéraux groupaient une délégation et me chargeaient, en l'absence du Président PENZA de traduire les sentiments de douloureuses condoléances de la Fédération Radicale du Gard.

En même temps, et par ailleurs, le Président MATTET me confiait la douloureuse mission d'être l'interprète de notre Président et de nos collègues. Nous savons tous au Conseil Général quel fut le travail fourni par notre ami en tant que conseiller général de Sommières. Si nos mandats se rapportaient plus souvent aux annales de nos commissions et de nos séances, ils mesureraient mieux ce que fut l'effort d'un tel homme.

Au nom de notre Parti donc, comme aux noms de mes collègues du Conseil Général, je m'adresse à l'Épouse de notre ami, à ses enfants, à ses parents et à ses alliés.

Que tous demeurent assurés de la part véritable et profonde qui est la nôtre dans ce deuil - qu'ils sachent que notre amitié voudrait soulager leur peine cruelle en en partageant le poids.

Nous radicaux, en perdant GAUSSEN, nous perdons le modèle des militants, le modèle des Républicains, le Radical accomplissant sa mission, depuis sa plus tendre jeunesse, en toute modestie.

Et lorsque l'heure vint pour lui de prendre des responsabilités (conseiller d'Arrondissement, Maire, Conseiller Général), GAUSSEN remplit ses tâches sans bruit, sans heurt, avec le désir d'être utile.

C'est le trait de son caractère qu'il faut souligner ici, car, au-dessus des mesquineries communes de la vie quotidienne, GAUSSEN était surtout un réaliste, un homme pratique, objectif.

Il n'est que de relire ses interventions sur la grave question des Vidourlades pour juger l'homme et l'aspect direct et loyal de son caractère.

Dans toutes les luttes républicaines, il prit ses responsabilités.

Dans les luttes pour la libération du territoire, il risqua sa vie.

Après la libération, malade peut-être plus affecté qu'il n'acceptait de le paraître par les ingratitude de certains, il renonça à la vie politique, il renonça aux affaires commerciales et prit une demi retraite.

Cependant, l'intérêt public devait encore le faire sortir de ce demi repos, il devint Président créateur du Syndicat pour

l'adduction des Eaux du hameau de l'Espérou, et il apporta à cette agréable station le plus précieux des perfectionnements, de sorte que dans nos montagnes le nom de Raoul GAUSSEN est aujourd'hui aussi connu, aussi respecté, aussi aimé que parmi ses concitoyens de la plaine.

Le Conseiller Général de TREVES a donc le devoir de saluer une dernière fois la dépouille mortelle de Raoul GAUSSEN, non seulement au nom du Conseil Général du Gard, non seulement au nom de la Fédération Radicale du Gard, non seulement de tous les Républicains dont il traduit les sentiments, mais plus encore au nom de tous les hommes du Peuple, de tous les inconnus qui directement ou indirectement ont bénéficié de l'action sociale désintéressée et créatrice d'homme de bien que fut Raoul GAUSSEN.

C'est tout le Gard, de la plaine à la montagne qui est en deuil aujourd'hui.

C'est tout le Gard qui espère que l'homme intègre et droit ait, dans sa foi, trouvé la Paix."

Le cortège se dirigea vers le cimetière où les honneurs militaires lui furent rendus par une délégation de la gendarmerie, en présence des autorités départementales, comme c'est l'usage pour un titulaire de la Médaille militaire.

Ainsi se termine la vie de Raoul Gausсен notable gardois. En ultime témoignage de la population sommiéroise et, sur proposition du Conseil Municipal le nom de Raoul Gausсен fut donné à la section urbaine de l'avenue dénommée actuellement "Route d'Alès", le 17 août 1955. L'inauguration de l'avenue Raoul Gausсен eut lieu le dimanche 11 septembre 1955 au cours d'une cérémonie officielle en présence des membres de sa famille et de nombreux amis.

## Références

Documents d'archives.

Cet article s'appuie principalement sur nos papiers de familles. Nous avons aussi consulté abondamment le fonds des Archives municipales de Sommières pour la période 1936-1947.

## BIBLIOGRAPHIE

AMOUROUX H. - La vie des Français sous l'occupation, Fayard, "les grandes études contemporaines", 1961.

AMOUROUX H. - Le 18 juin 1940, Fayard, "les grandes études contemporaines", 1964.

ARON R. - Histoire de l'épuration (novembre 1942-septembre 1944), Fayard, 1967.

ARON R. - Histoire de Libération de la France (juin 1944-Mai 1945), Fayard, "les grandes études contemporaines", 1959.

ARON R. - Histoire de Vichy (1940-1944), Fayard, "les grandes études contemporaines", 1954.

BELLESCIZE D. de. - Les neufs sages de la Résistance, Le comité général d'études dans la clandestinité, Plon, collection "Espoir", 1979.

BOISDEFRE P. de. - - De Gaulle malgré lui, Albin Michel, 1978.

CASTELLOT A. - (en collaboration avec A. Decaux), Histoire de la France et des Français aux jour le jour : La

guerre et la paix (1962-1969), Perrin, librairie académique, 1977.

CHASTENET J. - De Pétain à de Gaulle, Fayard, "les grandes études contemporaines", 1970.

COLE H. - Fayard, "les grandes études contemporaines", 1964.

DAVET M.C. - La double affaire de Syrie, Fayard, "les grandes études contemporaines", 1967.

DE LA GORCE M.P. - De Gaulle entre deux mondes, Fayard, "les grandes études contemporaines", 1964.

DELARUE J. - Histoire de la Gestapo, Fayard, "les grandes études contemporaines", 1962.

DELPYERRE DE BAYAC J. - Histoire de la Milice, 1918-1945, Fayard, "les grandes études contemporaines", 1970.

DUCLOS J. - Mémoires : Dans la bataille clandestine (1943-1945), Fayard, "les grandes études contemporaines", 1970.

DUQUESNE J. - Les catholiques français sous l'occupation, Grasset, 1966.

ELGEY G. - Histoire de la IV<sup>o</sup> République : La République des illusions (1945-1951), Fayard, "les grandes études contemporaines", 1969.

FAUVET J. - (en collaboration avec A. Duhamel), 25 ans de drames (1939-1965), Fayard, "les grandes études contemporaines", 1965.

FAUVET J. - Histoire du parti communiste, Fayard, "les grandes études contemporaines", 1959.

FAUVET J. - La IV<sup>o</sup> république, Fayard, "les grandes études contemporaines", 1959.

GAULLE C. de - La Vie extraordinaire de Charles de Gaulle (1890-1970), Éditions de Crémille, Diffusion François Beauval, Genève, 1972.

GAUSSEN I. - Le Vidourle et ses vidourlades, Éditions Méridionales, Nîmes, 1937.

GAUSSEN I. - Promenade à travers mon passé, (non publié).

Historique du 272<sup>e</sup> Régiment d'infanterie pendant la campagne 14-18, Paris, Henri-Charles Lavauzelle, Éditeur militaire, 1920.

ISORNI J. - Histoire véridique de la Grande Guerre, Flammarion, 1968.

JEANJEAN A. - "Des années difficiles à la Libération", Sommières et son histoire, Université Paul Valéry, Montpellier, 1994.

JECKEL E. - La France dans l'Europe d'Hitler, Fayard, "les grandes études contemporaines", 1968.

JOSEPH G. - Combattant du Vercors, Fayard, 1972.

LAPIE P.O. - De Léon Blum à de Gaulle, Fayard, "les grandes études contemporaines", 1971.

LEFRANC P. - Le Vent de la Liberté (1940-1945), Plon, 1976.

LEFRANC P. - Voici tes fils, Plon, 1974.

Les années-mémoires, Larousse (années 1940-1947).

PETAÏN P. - Actes et écrits, Textes politiques, Flammarion, 1974.

PEYREFITTE A. - L'aventure du XX<sup>e</sup> siècle, Hachette, 1986.

RASCALON - Résistance et Maquis FFI-Aigoual-Cévennes, Dernières nouvelles de Strasbourg-Montpellier, 1945.

RAYMOND R. - (1976) - L'antycléricalisme en France de 1815 à nos jours. Ed. Fayard.

REURY - Le livre du courage et de la peur, Aux trois couleurs éditeurs, 1946.

VENNER D. - Les crimes de la Résistance", Jacques Graucher éditeur, 1976.

VIELZEUF A. - Les Bandits, Péladan, 1967.

VILLELUME P. de - Journal d'une défaite, (aout 1939-juin 1940), Fayard, "les grandes études contemporaines", 1976.

Je remercie tout particulièrement M. Aimé Jeanjean qui a tant fait depuis des années pour "Sommières et son Histoire", en animant cette revue d'une haute tenue et dont le rayonnement devrait largement dépasser les limites de notre département. A ses côtés, M. Foucher, adjoint au maire de Sommières m'a largement ouvert les archives municipales, complétant ma documentation et me permettant de préciser certaines dates. Par ailleurs, mon ami Marcel Benoît a mis à ma disposition non seulement ses archives personnelles mais aussi ses souvenirs si riches et si précis. Grâce lui en soient rendues. Enfin, mes cousins Frédéric Gaussen, journaliste, et son fils David, m'ont apporté, pour le premier ses conseils de grand professionnel, pour le second sa précieuse technicité. Ils savent que mon affectueuse reconnaissance leur est acquise.